

# Taden



Le centenaire  
de l'année

PARVIS  
DU  
19 MARS 1962

Un nouveau parvis  
au bourg

La vie du club  
de plongée



## VIE MUNICIPALE

# 4

- Le mot du maire
- Les échos du conseil municipal
- Infos Recensement / Nouvelle application Smartphone!

### /// Les travaux

- Aménagement de la rue Traversain
- Programme voiries 2016
- Réunion trottoir du 1<sup>er</sup> Octobre

### /// Autorisations travaux & permis

- Autorisations de travaux
- Permis de travaux

### /// État civil

- Naissance
- Mariage
- Décès

### /// Agenda 2016

### /// Les événements

- 100 ans de M. Douard
- Les médaillés du travail
- Famille Roué
- Le camping de La Hallerais
- Repas du CCAS
- Avis aux électeurs
- Commémoration du 11 Novembre et inauguration du Parvis du 19 mars 1962
- Remise des premières cartes électorales
- 2 départs en retraite

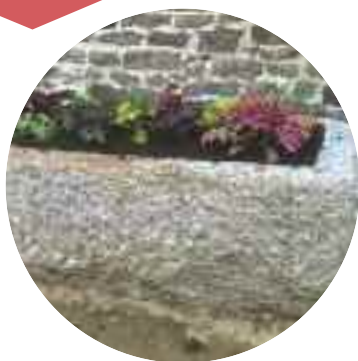
### /// Divers

- Les Tables-Rondes du Collectif Parentalité
- Projet Commune nouvelle

## HISTOIRE & PATRIMOINE

# 22

- Le bal du diable
- L'auge de la fontaine de "Pont Josselin"



## VIE CULTURELLE

# 24

/// La Maison de la Rance

/// Saison culturelle

## VIE ASSOCIATIVE

# 26

- Club de l'amitié
- Amicale Laïque
- Marché de Noël
- Foot
- À l'Abord'âges
- Club de plongée
- Repas de quartier la Toise
- Club de pétanque
- Entrez dans la danse



## VIE SCOLAIRE

# 32

- Vie de nos écoles
- Les TAP : Temps d'activités périscolaires

## VIE ÉCONOMIQUE

# 36

- Garage de l'Europe
- Le fournil de Valentine
- Le relais breton
- AFBN

## ENVIRONNEMENT

# 40

- Objectif : la transition énergétique
- La société coopérative SCIC

## INFOS DIVERSES

# 42

- CPAM
- Maison des familles St Brieuc
- Aide aux études
- HORIZON EMPLOI
- AGIRC et ARRCO
- Les compagnons Bâisseurs
- Soutien à l'auto-réhabilitation
- Asso Le Gué
- Infos CLIC
- Impôts

## VIE PRATIQUE

# 48

- Jours et horaires des déchèteries
- Le sel dans la maison
- Les acras de morue

Fiche pratique

Fiche recette

## CONCOURS Noël

# 50

Faites vivre la magie de Noël

Participez au concours d'illuminations de Noël. Passionnés aguerris ou novices, vous êtes les bienvenus !



# Le mot du maire



Il n'est pas de semaine sans qu'il ne soit question dans la presse de l'élargissement de Dinan Communauté ou encore du Grand Dinan. Où en sommes-nous exactement?

## La nouvelle intercommunalité :

La loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée en août dernier confirme la montée en puissance des régions et des intercommunalités, sans toutefois supprimer l'échelon départemental, comme envisagé au départ. Elle confie aux régions l'économie et les grandes orientations stratégiques, aux départements la solidarité et au bloc communal les services de proximité. Si cette réorganisation semble logique sur le papier, son exécution et ses conséquences sont loin d'être simples et engendrent bien des incertitudes.

Un nouveau schéma de coopération intercommunale a été proposé par le préfet, suite à l'obligation faite aux communautés de communes d'avoir au moins 15 000 habitants. Fusionneraient ainsi avec Dinan Communauté: au sud, la communauté du Pays de Caulnes (8 communes) et au nord, celle de Rance-Frémur (4 communes). La Communauté de communes du Pays de Du Guesclin, pressentie initialement pour nous rejoindre, se fondrait finalement dans la communauté de Lamballe.

Les élus du Conseil Communautaire sont appelés à se prononcer début décembre sur ce schéma, tout comme tous les conseils municipaux. Et ce n'est pas simple... Certaines communes du Pays de Du

Guesclin et de la CC de Plancoët Plélan désirent se joindre à nous quant à Trémereuc, elle juge plus logique de se joindre à la Communauté de la Côte d'Emeraude. Nous sommes face à un changement profond du territoire avec création d'intercommunalités de plus en plus vastes, ne correspondant pas toujours aux bassins de vie et qui risquent d'être lourdes à gérer...

## Et le Grand Dinan ?

En cette période de flou complet quant aux contours de notre future intercommunalité, Dinan et Léhon relancent l'idée du "Grand Dinan". " Il n'y a aucune volonté hégémonique, mais dans le cadre de notre territoire, la ville centre a besoin d'être renforcée: il s'agit d'un enjeu d'avenir pour l'ensemble du Pays de Dinan" plaide M. Lechien. On a pu lire aussi dans la presse : "Il faut dépasser l'esprit de clocher... ne pas rater le train de l'histoire... prendre ses responsabilités" ou encore "certains (Lanvallay, Quévert et Taden) ne sont pas au même niveau de réflexion que Dinan et Léhon" ; tous propos, au mieux maladroits, au pire quelque peu condescendants... Nous entendons fort bien ce qui nous est proposé et sommes, nous aussi, soucieux du développement du territoire et du bien-être de nos concitoyens. Par contre, nous jugeons inopportune toute prise de décision dans l'urgence, suivant l'adage de La Fontaine: " Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage". De plus, comme nous nous y étions engagés, aucune position ne sera adoptée sur le sujet sans référendum local.

En attendant que ces sujets se décantent, nous continuons notre travail avec la même motivation. Et les projets pour 2016 sont

nombreux :

- Poursuite de nos études de densification sur les secteurs du bourg et de Trélat,
- Mise en application de la première phase de notre Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée),
- Sécurisation des secteurs du Portail et de la Granville,
- Fin des travaux de voirie et d'espaces verts au Domaine,
- Relance de l'étude sur le préau de l'école des Forges,
- Lutte contre les déperditions d'énergie dans les bâtiments,
- Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), un outil réalisé à l'échelle communale pour planifier les actions des acteurs communaux de gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. L'information préventive et la protection de la population sont les objectifs du PCS.
- Sans oublier les affaires courantes: voirie, entretien des bâtiments et terrains communaux, soutien aux associations, aux personnes en difficulté etc...

Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous le 6 janvier pour la traditionnelle cérémonie des vœux et profite de ce bulletin pour vous souhaiter au nom de la Municipalité d'excellentes fêtes de Noël et une année 2016 riche en belles surprises, en petites joies et grands bonheurs.

**Evelyne Thoreux, Maire de Taden**

## Bulletin Novembre 2015

**Directrice de la publication :** Sabrina Petit  
Adjointe chargée de la communication

**Ont participé à ce numéro :** Jean-Jacques Moisan, Michèle Liguët, Charles Boivin, Jean-Paul Le Tiran, Martine Pasdeloup, Martine Boissière, Evelyne Thoreux, Maryse Percher, Jessy Lecuyer, Gérard Henry, Alain Robert, André Colson, les Associations et Sabrina Petit

**Photos :** Jean-Jacques, Michèle, Charles, Martine B, Maryse, Martine P, Evelyne et Sabrina

**Création et réalisation :** Agence Bleu B - Thierry Eustache  
Tirage : 1500 exemplaires - 8612-11 - LE

## Les nouveaux horaires de votre mairie

Du lundi au vendredi de **9h30 à 11h45** et de **13h30 à 17h**  
Le mardi de **9h30 à 11h45** et de **13h30 à 19h**  
En Juillet et août de **13h30 à 17h**

- Possibilité de rencontrer Mme le Maire et les adjoints sur rendez-vous.
- Possibilité de rencontrer CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sur rendez-vous.

Tél. **02 96 87 63 50** - Fax : 02 96 39 86 77 - e-mail : [contact.mairie@taden.fr](mailto:contact.mairie@taden.fr)  
Commission communication : [service.communication.taden@orange.fr](mailto:service.communication.taden@orange.fr)  
ou [s.petit@taden.fr](mailto:s.petit@taden.fr)

**Pour le prochain bulletin prévu en mai 2016,  
ne seront retenus que les articles  
parvenant à la mairie au plus tard fin mars 2016**

# Les ÉCHOS du CONSEIL MUNICIPAL

/////

20 mai 2015

## Éclairage Public

Un lampadaire situé au Bosquet à Trélat va être remplacé par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour la somme de 1 600 €HT (ce coût comprenant les frais de maîtrise d'œuvre de 5 %). La part de la commune s'élève à 60% du coût des travaux, soit 960 €H.T.

## Personnel

Les membres de la commission paritaire du CG22 ont donné un avis favorable à l'avancement au grade d'adjoint technique de 1ère classe, à compter du 1er janvier 2015, de Madame COCHET, adjoint technique de 2ème classe, compte tenu que l'intéressée justifie d'au moins 10 ans de services effectifs dans le cadre d'emploi des adjoints techniques et a atteint le 7ème échelon du grade d'adjoint technique de 2ème classe.

## Manoir de la Grand'Cour, Programme travaux d'entretien M.H. 2015

Le mur du bâtiment situé le long de la rue s'étant fortement dégradé, une consultation auprès des entreprises a été lancée par la mairie de TADEN, avec l'assistance des services culturels et du patrimoine de la DRAC / STAP 22, pour des travaux de rejointoiement.

Quatre entreprises spécialisées ont été consultées par l'Ingénieur des services culturels et du patrimoine.

Après étude détaillée des offres remises, celle de l'entreprise MOULLEC a été retenue comme mieux disante pour un montant hors taxes de 16 903,40 €.

Une demande d'aide financière va être déposée auprès de la DRAC, dans le cadre du programme annuel 2015 de travaux d'entretien sur les monuments historiques.

## Retrait de délégation partielle d'un adjoint

Suite au retrait le 24 avril 2015, par Madame le Maire, de la délégation des finances consentie à Monsieur Charles BOIVIN, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le montant de son indemnité de fonction.

Le conseil municipal :

- Décide, par 16 voix pour, 2 voix contre et 1 vote blanc, de fixer sa nouvelle indemnité de fonction comme adjoint délégué au camping municipal au taux de 50 % de l'indemnité votée lors de l'installation du conseil municipal, soit  $50 \% \times 13,90 \% = 6,95 \%$

- Par 12 voix pour, 3 voix contre et 4 votes blancs, de confier la commission des finances à Madame THOREUX Evelyne, Maire, son indemnité restant inchangée.

- Autorise à l'unanimité Madame le Maire à déléguer la commission Culture et Patrimoine, qu'elle dirigeait jusqu'alors, à Madame Martine PASDELOU, nouvelle conseillère déléguée. L'indemnité de fonction attribuée sera identique au taux fixé pour les autres conseillers délégués, par délibération du 04 avril 2014, soit 4,95 %.

- Dit que toutes ces décisions sont applicables à compter du 01 Juin 2015.

## Travaux / Voirie

Dans la continuité des travaux de réaménagement des voies de la résidence du Domaine et suite à la viabilisation et à la construction de onze lots de l'opération d'urbanisation de la Prairie, les travaux d'aménagement des trottoirs et de la voie de la Prairie doivent désormais être programmés. Outre cette opération de voirie, un projet d'aménagement des espaces verts situés au centre de la résidence du Domaine, ainsi que la restructuration de l'impasse de la résidence du Courtil de Beauregard doivent être également étudiés par un bureau d'études.

Afin de préparer le dossier technique de consultation des entreprises par appel d'offres, sous la forme de

procédure adaptée, dans les plus brefs délais, le conseil municipal désigne le cabinet d'études SELARL PRIGENT & ASSOCIES en qualité de maître d'œuvre. Le forfait provisoire de rémunération est fixé au taux de 6,20 %, pour une estimation prévisionnelle de travaux de 200 000 €hors taxes.

## Subvention Communale Exceptionnelle

Une aide exceptionnelle de 1000 €est accordée à l'association Pompier International Côtes d'Armor (PICA 22) pour son engagement bénévole auprès de la population népalaise sinistrée.

25 juin 2015

## Travaux

### 1-RESTAURATION DE L'EGLISE ST-PIERRE

Le lot n° 3 "Couverture" a été attribué à l'entreprise DEGABY-LEVACHER pour un montant hors taxes de 134 840,42 €uros.

Un premier avenant, consistant à la mise en œuvre d'un contre-linteau entre lambris et volige, a déjà été accepté le 25 mars 2015 pour un montant hors taxes de 756,94 euros.

Lors des réunions hebdomadaires de chantier, l'harmonisation des faîtages en terre cuite entre le manoir de la Grand'cour et l'église Saint-Pierre a été souhaitée par les représentants de l'Etat (DRAC), le maître d'œuvre ainsi que le maître d'ouvrage.

Le conseil accepte la mise en œuvre des tuiles de faîtages vernissées similaires à celles existantes sur le manoir et la plus-value consécutive d'un montant de 1 876,28 €HT.

*Travaux supprimés : faîtage en terre cuite naturelle à embarrures au mortier de chaux :*

28 ml x 47,00 € = -1 316,00 €uros H.T.

*Travaux réalisés : faîtage en terre cuite émaillée et cuite au grès (1280°) à embarrures au mortier à chaux :*

*28 ml x 114,01 € = +3 192,28 €uros H.T.*

**Le montant du lot n° 3 " Couverture " s'établit donc ainsi :**

*Total HT du marché de base : 134 840,42€*

*Montant de l'avenant n° 1 : 756,94 €*

*Montant de l'avenant n° 2 : 1 876,28 €*

*Nouveau montant total HT au titre du marché : 137 473,64 €*

## 2- TRAVAUX / CHEMIN DE LA CRECHE

Le conseil municipal approuve :

- Le projet pour l'alimentation en électricité des parcelles AD 56,57,58,59 & 65 sur le secteur du chemin de la Crèche / le Domaine, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 4 117 €uros H.T tout comme les travaux de raccordement téléphonique pour un montant de 4000 €
- Le remboursement intégral de ces travaux à la commune de Taden par les bénéficiaires de l'autorisation de construire ou d'aménager, par convention au titre d'un projet urbain partenarial (PUP).

### Affaires Foncières

#### 1-IMPASSE DE LA RABINE

A l'occasion de l'acquisition d'une propriété, sise à TRELAT 3 impasse de la Rabine, par Monsieur Jérôme PERROQUIN, une proposition d'achat par la commune d'une bande de terrain avait été faite auprès du nouveau propriétaire. Dans l'hypothèse d'une urbanisation future de la zone 1AUa située à l'arrière de la propriété de Monsieur PERROQUIN, cette partie de terrain permettrait en effet la réalisation de réseaux d'assainissement.

Monsieur PERROQUIN a donné un avis favorable à cette proposition de cession partielle et Monsieur COSSON, autre propriétaire riverain résidant au 4 impasse de la Rabine à TRELAT, a souhaité, à cette occasion, céder une

bande de terrain située en limite de son habitation.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les acquisitions partielles de terrain auprès de Monsieur PERROQUIN, pour une surface calculée de 56 centiares, et auprès de Monsieur COSSON pour une surface totale de 34 centiares.
- accepte le prix d'achat de ces parcelles au montant estimé par les services de France Domaine à 40 €TTC le mètre carré,
- désigne Maître Christophe VILLIN, Notaire à DINAN, pour la rédaction des actes de cession,
- confirme que les frais de géomètre expert foncier ainsi que les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune de TADEN,
- confirme la prise en charge financière des travaux de remplacement de la clôture de la propriété de Monsieur PERROQUIN et autorise la consultation d'entreprises pour la réalisation de ces travaux.

#### 2-BOULEVARD DU PETIT PARIS

L'article L 1311-1 du code général des collectivités territoriales pose le principe de l'inaliénabilité des propriétés qui appartiennent au domaine public. Par conséquent, pour céder un bien de son domaine public, la commune est tenue préalablement de le déclasser afin de l'incorporer dans son domaine privé. Un bien communal, sis Boulevard du Petit Paris, de part et d'autre du chemin de la crèche, est **à l'état et à l'usage de délaissé de voirie** et espace naturel.

Le conseil municipal :

- constate la désaffectation de fait de ce bien, décide son déclassement du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération (bornage, document d'arpentage...) et sollicite l'avis des services des Domaines pour l'estimation vénale du mètre carré de terrain à aliéner.

### Habitat

La loi de Finances initiale pour 2013 a créé un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire. Il consiste en une réduction d'impôt de 18 % étalée sur 9 ans du montant de l'investissement (plafonné à 300 000 € ou 5 500 €/ m<sup>2</sup> de surface habitable), pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf. La contrepartie de cette défiscalisation est un engagement de location, sous plafond de loyer et de ressources du locataire, pendant au minimum 9 ans.

Le dispositif est ouvert aux investissements réalisés dans les communes situées en zone A et B1 et seulement par dérogation pour les territoires en zone B2.

L'arrêté du 1er août 2014 a classé la commune de Taden en zone B2. (Au sein de Dinan Communauté, seules trois communes peuvent bénéficier de ce dispositif : Dinan, Léhon et Taden). Afin de permettre à des investisseurs de produire des logements locatifs à loyer intermédiaire,

Le conseil municipal :

- émet un avis favorable à la demande de dérogation prévue par la loi de finances pour 2013.
- demande à Monsieur le Président de Dinan Communauté de déposer un dossier de demande d'agrément dérogatoire à Monsieur le Préfet de Région.
- autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent.

### Ressources Humaines

Les membres du conseil municipal acceptent le nouveau dispositif expérimental d'évaluation du personnel permettant d'apprécier la valeur professionnelle des agents lors d'entretiens annuels suivis de la rédaction d'un compte rendu à la place de la notation chiffrée telle qu'elle existait jusqu'à la fin de l'année 2014 (...)

Les critères d'appréciation devant servir de base à la rédaction finale du compte rendu d'entretien après avis du CTP, porteront notamment sur :

- les résultats professionnels et la réalisation des objectifs ;
- les compétences professionnelles et techniques ;
- les qualités relationnelles ;
- la capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

### **Cession de Matériel**

Le tractopelle de la commune est devenu inutilisable compte tenu de sa vétusté. Le conseil municipal autorise sa cession à Monsieur BRANDILY, de la société ACS sise à DINAN, pour la somme de 1 500 €TTC.

### **Subventions**

La municipalité décide de confier les animations musicales des marchés estivaux à une association locale afin de simplifier les diverses démarches administratives (déclarations GUSO, SACEM, SPRE). En conséquence, l'association " Les Menhirs Blacks " se voit octroyer une aide de 1500 € pour les frais de règlement des intervenants du spectacle qui seront payés désormais directement par l'association.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention (M. LE LEURCH), acceptent le versement d'une aide de 500,00 euros à l'association TADEN-DINAN Tennis Club, correspondant à la participation financière de la commune de TADEN à l'organisation du tournoi annuel de tennis qui s'est déroulé du 04 au 18 février 2015.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent le versement d'une aide de 350,00 euros à l'association " TRES LA VIE " pour sa première année de fonctionnement.

**30 juin 2015**

### **Finances**

L'article 144 de la Loi de Finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme de péréquation appelé Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) consiste à prélever une fraction des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Trois modes de répartition sont possibles :

- la répartition dite de "droit commun" sans vote des conseils municipaux.

- une répartition à "la majorité des deux tiers du conseil" ou une répartition "dérogatoire libre" à voter avant le 30 juin

La Commission des Finances de Dinan Communauté, lors de sa réunion du 8 juin 2015, avait retenu la répartition de " droit commun " par 11 voix contre 5 mais, après un large débat, la Conférence des Maires de Dinan Communauté, lors de sa réunion du 15 juin, a retenu à la majorité absolue la répartition libre basée sur le droit commun qui présente le caractère le plus péréquateur en favorisant davantage les petites communes.

Depuis la Loi de Finances 2015, ce régime de répartition dérogatoire requiert désormais les délibérations concordantes du Conseil Communautaire, statuant à la majorité des deux tiers et de tous les conseils municipaux de l'intercommunalité et ce, avant le 30 juin 2015.

Ainsi, considérant ces éléments, le conseil municipal de Taden adopte la répartition du FPIC entre Dinan Communauté et les Communes selon une répartition libre, ce qui détermine une enveloppe au profit des communes de 824 550 € et 275 000 € pour Dinan Communauté. Taden touchera ainsi 28 066 € au lieu de 24 610 € (cas de reversement de droit commun).

### **Travaux**

En vue de l'aménagement des parcelles cadastrées section AD n° 56, 57, 58, 59 & 65 situées Chemin de la Crèche, il convient de prévoir les travaux d'extension de la voie ainsi que l'aménagement du réseau d'eaux pluviales.

La proposition financière de l'entreprise EUROVIA est entérinée par le Conseil pour un montant de travaux de 19 186,08 euros TTC. La part des dépenses mises à la charge des propriétaires des parcelles cadastrées section AD n° 56, 57, 58, 59 et 65 est fixée à 100% du coût total des équipements à réaliser.

Une convention de Projet Urbain Partenarial " PUP " sera établie et signée par les demandeurs en accord avec la mairie de TADEN.

**26 août 2015**

### **Restauration de l'Église St-Pierre**

Le lot "Maçonnerie" des travaux de restauration de l'église a été attribué à l'entreprise MOULLEC. Au cours des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche, désormais achevée, diverses modifications ont été apportées générant des plus-values ou des moins-values dans le détail estimatif des travaux signé dans le marché.

Le montant du lot n° 1 "Maçonnerie" s'établit désormais ainsi:

*Total HT du marché de base : 100 577,54 €*

*Montant de l'avenant n° 1 (plus-value travaux modifiés demandés) : 5 247,62 €*

*Nouveau Montant total HT du marché : 105 825,16 €*



Le lot "Charpente" a été également accordé à l'entreprise MOULLEC.

Le Conseil vote la plus-value générée là encore par des modifications inhérentes à ce type de chantier de rénovation.

Total HT du marché de base : 81 228,09 €

Montant de l'avenant n° 1 (plus-value travaux modifiés demandés) : 4 560,76 €

Nouveau Montant total HT du marché : 85 788,85 €

### Camping Municipal de la Hallerais

La municipalité confirme la convention établie entre la société SELECT SITES et le Camping de la Hallerais, pour l'année 2016, avec une augmentation de 3,00 % des tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

De même, Madame Le Maire est autorisée à signer la convention avec l'association "The Caravan Club" pour l'année 2016 aux tarifs indiqués dans le contrat.

### Éclairage Public

• Le Conseil Municipal approuve le projet de travaux de rénovation des installations référencées R 667, 357, 368, X 517 & C1012 de la résidence des Grandes Touches, route de Ploubalay et rue du Noroît (ZA des Alleux), en raison de l'état de vétusté constaté de ces équipements pour un montant estimatif de 1 911,59 euros HT et aux conditions définies dans la convention avec le SDE.

• Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor a fait également procéder à une étude et à un chiffrage des travaux de remplacement de l'installation référencée I 719 située sur le camping municipal. Le descriptif des travaux à réaliser s'élève à la somme de 406,70 euros H.T (ce coût comprenant les frais de maîtrise d'œuvre de 5 %).

• Le Conseil approuve cette proposition prévoyant la prise en charge par la commune de 60 % du coût des travaux, soit 244,02 euros H.T.

• La commande d'éclairage public située au bourg va de même être changée pour 573,30 HT, soit 343,98 euros H.T pour la commune.

### Finances

Conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, et au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire GRDF est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance, qui est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Son montant est fixé par le conseil municipal selon les formules suivantes :

• Au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2015 :  $RODP\ 2015 = (0,035\ € \times 10419\ (L) + 100) \times 1,16$ , soit : 539,00 €uros

(L) représente la longueur exprimée en mètre de canalisations de gaz naturel situées en domaine public communal. Taux retenu de 0,035 €/ mètre ; Taux de revalorisation cumulé au 01/01/2015 : 1,16

• Au titre de l'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2015 :  $ROPDP\ 2015 = (0,35\ € \times 290)$ , soit : 102,00 €uros

Soit une recette pour la commune de 641,00 €

23 sept. 2015

### Personnel

Par délibération du Conseil en date du 31 juillet 2014, la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge (maladie des agents, accidents, maternité...). Le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité, les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un nouveau contrat d'assurance contre les risques statutaires. Le conseil municipal décide d'y adhérer.

### Dénomination des Rues (Nouveaux lotissements)

Pour permettre une mise à jour des plans cadastraux, de la distribution du courrier et améliorer le service auprès des habitants des nouveaux lotissements, le conseil accepte les dénominations suivantes : Rue le Traversain (ensemble HLM à Trélat) et Rue de la Vallée sur l'étang (nouveau lotissement à la sortie du bourg de Taden, sur la route de la Hisse).

### Camping de la Hallerais

Le conseil adopte les nouveaux tarifs de location des habitations légères de loisirs (H.L.L.), proposés par M. Boivin. Ces nouveaux tarifs, entrant en vigueur à compter du 01 janvier 2016 permettent un alignement des prix de location des H.L.L. sur ceux appliqués aux Mobiles Homes appartenant à la commune.

### Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)

L'agenda d'accessibilité programmée est un dispositif obligatoire pour les propriétaires et exploitants d'établissements recevant du public (ERP) ou d'installations ouvertes au public (IOP), qui doit permettre aux acteurs qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité posées par la loi de 2005, de s'engager dans un calendrier précis.

23 sept. 2015

## Suite

Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'ERP ou l'IOP réponde à ces exigences, prévoit le programme, le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants. Il doit être déposé en préfecture au plus tard le 27 septembre 2015.

Un groupe de travail "accessibilité" a été créé pour la réalisation du diagnostic dans les bâtiments communaux. Ce groupe, composé entre autres personnes de Madame le Maire, Monsieur Moisan et M. Bouget a suivi une formation de six jours auprès de la société ECTI des Côtes d'Armor pour pouvoir mettre en œuvre les informations relevées lors des visites des divers sites. Il est à noter

que le fait de s'être regroupé à plusieurs communes a permis à notre collectivité de faire une économie de près de 3000 € sur la formation.

Le conseil municipal valide cet agenda qui prévoit près de 53 000 € de dépenses sur 6 ans. Les nombreux travaux de mise en conformité réalisés par les équipes municipales précédentes expliquent ce coût modéré.

Les principaux travaux nécessaires à cette mise en conformité concernent principalement la signalétique des accès handicapés (sanitaires etc...), la mise en place d'installations diverses (barres d'appui, poignées de retour, pictogrammes) dans les sanitaires

aménagés et la réalisation de bandes contrastantes ou antidérapantes pour certains escaliers accessibles au public.

Les travaux d'accessibilité des bâtiments d'accueil et commercial du camping de la Hallerais devront être réalisés le plus rapidement possible (1ère année) pour permettre l'accès à tous les visiteurs.





## Infos **Recensement** / Une nouvelle application pour **Smartphone** !



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est obligatoire.

Pourquoi ?

Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Quand ?

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour s'inscrire à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaître est important. C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.



Depuis le lancement de la "JDC renouvelée" par le ministre de la Défense en mars 2014, une application mobile marque un nouveau pas dans la volonté de moderniser cette journée. La JDC se modernise et développe des outils innovants pour faciliter les démarches et donner des informations utiles relatives à cette journée.



Une nouvelle application pour Smartphone, téléchargeable sur Apple Store et sur Android, propose de nombreuses fonctionnalités :

- Géo-localiser leur site de JDC via Google Map, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet en temps réel.
- Retrouver toutes les informations pratiques sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, temps de trajet à pied entre la gare/arrêt de bus et le site, pièces à fournir, programme de la journée...).



- Prendre contact plus facilement avec les organisateurs afin de traiter les demandes particulières.

*Télécharger gratuitement l'application :*

### **POUR ANDROID :**

Le lancement officiel de l'application "Ma JDC Mobile" a eu lieu le 31 mars 2015 pour la version "Android" sur "Google play".

Le mot clef de recherche est "Ma JDC Mobile" ou "DIRISI" ou directement sur [https://play.google.com/store/apps/details?id=com.dirisi.cdadr.jdc\\_mobile](https://play.google.com/store/apps/details?id=com.dirisi.cdadr.jdc_mobile)

### **POUR APPLE :**

Elle est disponible depuis le 13 avril 2015, pour la version iPhone, sur "iTunes" avec, pour la recherche, les mots clefs suivants : JDC, journée défense, journée défense citoyen, citoyenneté.

### **Nous contacter :**

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (15h30 le vendredi)

02 98 37 75 58 - [csn-brest.sec.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-brest.sec.fct@intradef.gouv.fr)  
Centre du Service National de BREST  
BCRM Brest CC 81 - 29240 Brest Cedex 9

## Les TRAVAUX

//////

### Aménagement de la rue du Traversain à **Trélat**

Livraison des 18 logements  
Dinan Codi Habitat.

La commune de Taden est propriétaire de l'ensemble des terrains supportant l'opération. Les lots destinés à recevoir les 18 logements ont été achetés par Dinan Codi Habitat.

La construction des bâtiments est à la charge de Dinan Codi Habitat.

La réalisation de la voirie et des réseaux divers (Eu, Pluviales, Eau potable, Electricité, Téléphone) sera assurée, financièrement, par la commune de Taden.

Suite à un retard d'au moins 8 à 9 mois dû à la défaillance d'une entreprise ayant obtenu l'un des marchés de travaux, décalant ainsi l'intervention des autres entreprises, semant ainsi une " pagaille " indescriptible dans l'enchaînement des Plannings, obligeant les autres titulaires des marchés à quitter le chantier...



Dinan Codi Habitat a dû relancer un " Appel d'Offres " pour le lot défaillant et bien sûr négocier les nouveaux délais avec l'ensemble des entreprises.

L'accès au chantier devant rester libre aux entrepreneurs, il a été décidé de réaliser les réseaux sur voirie, par moitié.

Le 30 Octobre 2015, 4 logements ont pu recevoir leurs locataires.

Le mois de Novembre sera réservé à la finition des travaux de bâtiments ainsi que les réseaux sous voirie commune.

Le 27 Novembre 2015 sera la date de remise des clés des 14 logements restants.

## Programme *voieries* 2016

Bien évidemment, trois facteurs sont primordiaux, quant aux choix des voies communales à remettre en état.

- 1) Les sommes disponibles au budget de fonctionnement.
- 2) L'état d'usure et l'importance des voies retenues.
- 3) Le résultat de l'Appel d'Offres.

Nous aurons donc un choix à faire parmi ces tronçons de voies communales.

- Secteur de La Moisenie à la route de La Jugonnet.
- Secteur de La Huais à la Moisenie.

- Ancienne route de Dinard parallèle à la RN 176.
- Voie communale entre le " boviduc " et le pont enjambant la RN 176.
- Voie communale entre le " boviduc " et Le Rocher.
- Le Haut du bois vers " La Maissonnette ".
- Voie communale de La Québecquoise associé avec Quévert.
- Les trottoirs du bourg de Trélat.
- Le trottoir rue des Marrières.
- Le trottoir Impasse des Marrières.
- Le départ de la voie de La Garaye près du RD2 associé avec l'ATD (Agence

Technique Départementale).

- En fonction de l'étude en cours et des travaux de renforcement d'eau potable par Dinan Communauté, les secteurs de Granville, La Oiselle et Vildé.

Dans le cadre des aides pouvant être apportées aux communes par le département 22, le Conseil Municipal a sollicité les services de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités 22 de St Brieuc (ADAC 22). Ce service nous aidera à sélectionner, à diagnostiquer, à optimiser les travaux d'entretien nécessaires au bon maintien des voies communales.

## Réunion *trottoir* du 1<sup>er</sup> Octobre

Réunion " trottoir " des habitants (25 présents) de Grandville, La Oiselle, Vildé du Jeudi 1<sup>er</sup> Octobre 2015 à 18h00. Avec Julien Filoche de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités, ADAC 22.

**Contexte :** Problèmes d'insécurité des riverains, des secteurs ci-dessus, liés aux trafics et aux vitesses ressenties sur cette voie communale : Plusieurs plaintes, projet de Pétition.

### ■ Cette réunion sur site avait pour objet de :

- Faire le point sur les mesures déjà mises en place
- Présenter les comptages et mesures de vitesses réalisées en Juin 2015
- Permettre à chaque riverain de s'exprimer sur son ressenti au quotidien.
- Proposer des pistes de réflexion à étudier, dans la limite des possibilités réglementaires.

### ■ Les éléments suivants ont été abordés.

- **Vitesses :** La limitation à 30 est difficile

à respecter sur une si grande longueur.

La grande ligne droite de la Ville Appoline est propice aux vitesses excessives.

- **Profil de la voie :** Certains virages sont jugés dangereux. Il y a décalages des véhicules vers l'axe de la voie avec risque de rencontrer un autre véhicule ou engin agricole.

- **Priorité des carrefours :** Le carrefour du centre (La Grande Fontaine) fonctionne par " priorités à droite ". Sur une des voies (venant de La Janais), la visibilité est très courte.

- **Pistes de réflexions :** Ecluses/Chicanes ? Changements de priorités du (des) carrefour ? Mieux signaler certains virages ?

Exemple :

### PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE LA GRANDE FONTAINE



Ce rapport sera présenté et discuté le 19 Novembre 2015 à 18h00 en réunion publique à la salle Frémur de Trélat.



# Autorisations de TRAVAUX et demandes de PERMIS

## PERMIS DE CONSTRUIRE

| Noms et Prénoms                             | Adresse des travaux          | Nature des Travaux                                                                              |
|---------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BUCHON Pascal et Sonia                      | 10 Vildé                     | changement de destination d'un bâtiment en maison d'habitation+modifications façades +extension |
| LHOTELLIER Fabien - CHOLET Sabrina          | 2 Le Courtil La Chapelle     | construction carport                                                                            |
| BRISSON Danielle                            | 6 bis La Grand'Cour          | construction garage                                                                             |
| SANCHEZ Pascal                              | 8 Les Jardins de Trélat      | construction maison individuelle                                                                |
| HUBERT Bertrand                             | La Garaye                    | aménagement intérieur, modification et création - percements extérieurs, extension type carport |
| ROBIDOU Philippe et Chrystèle               | 17 La Grande Allée           | construction maison individuelle                                                                |
| SCI ML MR LESNE et MNATSAKANYAN             | Z.A. des Alleux              | création d'un bâtiment pour négoce automobiles avec atelier de préparation                      |
| BOUETARD Jean-François                      | La Ville Appoline            | rénovation à usage d'habitation pour logements locatifs                                         |
| PREVPROP PROPERTIES S.A.<br>Mme LEDO Silvia | 10 rue du Noroît             | extension local à usage de stockage                                                             |
| JOUFFE Brigitte et Etienne                  | 11 Les Coteaux de Beauregard | construction maison individuelle                                                                |
| SNC LIDL M. GUILLAUMANT                     | 5 rue des Folies d'Ahaut     | extension magasin                                                                               |
| SCI DINANNAISE IMMO<br>M. DIGOIN Christian  | Route de Ploubalay           | reconfiguration concession automobile                                                           |
| DANJOU Géraud                               | 8 Vildé                      | création d'un carport                                                                           |

## AUTORISATIONS DE TRAVAUX

| Noms et Prénoms                               | Adresse des travaux              | Nature des Travaux                                                         |
|-----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| TOHAPI VACANCES DIRECTES<br>M. HOUNOU Léonard | 3 rue du Suroît Z.A. des Alleux  | installation dispositif supportant enseigne                                |
| PEROUX Solange                                | 9 Le Domaine                     | clôture et portail                                                         |
| GASNIER Abel                                  | 61 La Grande Allée               | construction abri de jardin                                                |
| LANGLAIS Jérôme                               | 2 La Prairie                     | réalisation clôture et portail                                             |
| MONNIER Arnaud                                | 28 Loc Maria                     | changement affectation garage création d'ouvertures et déplacement portail |
| DINAN COMMUNAUTE<br>M. BERHAULT Gérard        | Rue de la Tramontane             | implantation totem                                                         |
| GUIDOU Christophe                             | 30 Le Domaine                    | changement des fenêtres et volets                                          |
| LAGADEC Geneviève                             | 8 La Grande Allée                | véranda                                                                    |
| DESHOGUES Daniel                              | 10 La Mettrie                    | création d'une ouverture                                                   |
| MORICE Philippe                               | 52 Le Domaine                    | création d'une baie vitrée                                                 |
| SCI JARDON M. LE JARS Pascal                  | Rue du Bois Didais ZAC Dombriand | aménagement cellules commerciales                                          |
| SCI Le Réverbère Mr et Mme GUEGUEN            | 27 Le Domaine                    | remplacement lucarnes par fenêtres de toit et clôture                      |
| BROUDIC Johnny                                | 3 Les Coteaux de Beauregard      | construction abri de jardin                                                |
| BERTRAND Philippe                             | 25 rue de la Ville au Comte      | remplacement clôture sur rue                                               |
| DUFROSYvon                                    | 6 rue de la Providence           | pose de 2 chassis de toit                                                  |
| ROURKE Terence                                | Rue Souquet                      | pose de 4 fenêtres de toit (vélux)                                         |
| PROU Cyril                                    | 12 Imp. des Marières             | travaux sur construction existante (isolation par extérieur)               |
| BADAJOS Xavier                                | 44 Rés. du Moulin                | construction abri de jardin                                                |
| NATTIER Emmanuel                              | 2 La Ville Appoline              | réfection toiture                                                          |
| GUICHARD-MARNEUR Jean-Claude                  | 3 Imp. des Grèves                | extension                                                                  |
| BLANCHET Lomig                                | 49 La Grande Allée               | extension                                                                  |
| CORNEN Marie-Françoise                        | 12 Le Val Renard                 | édification clôture                                                        |
| LESEIGNEUR Camille                            | 13 Le Val Renard                 | construction carport                                                       |
| GRENIER Gérard                                | 4 Le Bois Coudray                | pose fenêtre de toit                                                       |

# État CIVIL

## NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents...

Le 26 mai 2015  
à DINAN  
**Johann MELCHIOR**  
3 La Moisenie

Le 1er juin 2015  
à DINAN  
**Roméa PINAT**  
2 La Pichonnais

Le 8 juin 2015  
à CLAMART (92)  
**Romy LE COZ**  
3 La Ville Malard

Le 8 juin 2015  
à CLAMART (92)  
**Perle LE COZ**  
3 La Ville Malard

Le 20 juin 2015  
à DINAN  
**Jeanne SAGORY**  
5, La Grande Allée

Le 30 juin 2015  
à DINAN  
**Hugo BROCHU**  
1 rue de la Grande Cocagne

Le 16 juillet 2015  
à SAINT-MALO  
**Loane GUÉNANFF**  
30 rue de la Ville au Comte

Le 29 juillet 2015  
à DINAN  
**Malo PLEIBER**  
7 rue du Pré d'Ahaut

Le 03 septembre 2015  
à DINAN  
**Léandre OFFERTELLI**  
7 Le Domaine

Le 13 septembre 2015  
à DINAN  
**Élea HOUËL**  
16 rue du Bocage

## MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur...

Le 15 mai 2015  
**Stéphane HARTMANN**  
**Et Aurore CORDONNIER**  
25 Les Coteaux de Beauregard  
22100 TADEN

Le 23 mai 2015  
**Antoine TOURTELIER**  
13 rue Guérault 22100 TADEN  
**Et Maud FOUCHER**  
50 Bd Léon Blum 56100 LORIENT

Le 23 mai 2015  
**Stéphane BOURVON**  
**Et Vanessa DUSSART**  
14 Les Jardins de Trélat 22100 TADEN

Le 06 juin 2015  
**Erwan BRIDEL**  
**Et Sophie LE GUELLEC**  
31 rue de la Grande Cocagne  
22100 TADEN

Le 20 juin 2015  
**Mikaël RICHARDSON**  
22 rue du Domaine de la Hisse  
22100 ST SAMSON/RANCE  
**Et Aurélie LEMONNIER**  
7 Loisel 22100 TADEN

Le 27 juin 2015  
**Matthieu LE MERCIER**  
**Et Alexandra BUFFET**  
24 Les Jardins de Trélat 22100 TADEN

Le 04 juillet 2015  
**Olivier FANOUILLE**  
Le Lupin 35350 SAINT-COULOMB  
**Alexandra LEMOINE**  
4 Le Parc 22100 TADEN

Le 11 juillet 2015  
**Stanislas LEQUILLER**  
6 rue Vauvenargues à Paris 18è  
**Et Clothilde HUGON**  
18 rue Souquet 22100 TADEN

Le 22 août 2015  
**Stéphane ROUGÉ**  
17 rue de la Gicquellerie  
22690 LA VICOMTE/RANCE  
**Et Nathalie AUFRAY**  
19 Bourg de Trélat 22100 TADEN

Le 12 septembre 2015  
**Benoît PAUVERT**  
19 rue de la Bellangerie 22100 BOBITAL  
**Et Deborah BOUGOURD**  
1 Rés. Villeneuve 22100 TADEN



## DÉCÈS

Le Maire et le conseil municipal assurent de leur sympathie les familles  
et les proches éprouvés par le décès de :

Le 17 mai 2015  
à RENNES  
**Bernard LEBRET**  
Le Portail

Le 19 juin 2015  
à DINAN  
**Monique PRÉVEL**  
5 rue de la Ville au Comte

Le 1er octobre 2015  
à TADEN  
**Marie FOUÉRE ép. RAULT**  
1 La Métairie d'Ahaut

# Agenda de l'année 2016



## Décembre 2015

**11** ARBRE DE NOEL  
Amicale Laïque.  
Salle MTL  
Déc

**12** REPAS DE NOEL  
Club de l'Amitié.  
Salle MTL  
Déc

**14** MARCHÉ DE NOEL  
Les Menhirs Blacks.  
Manoir  
Déc

**27** THE DANSANT  
Club de l'Amitié.  
Salle MTL  
Déc



## Mars

**05** REPAS CHASSE  
Amicale des chasseurs  
Salle MTL  
Mars

**12** COUSCOUS  
Football  
Salle MTL  
Mars

**16** REPAS CARNAVAL  
Entrez dans la danse  
Salle MTL  
Mars

**19** COUSCOUS  
Club Amitié  
Salle MTL  
Mars



## Janvier

**04** BELOTE  
Club Amitié.  
Manoir de la Grand'Cour  
Janv

**06** VŒUX DU MAIRE  
Municipalité  
Salle MTL  
Janv

**12** AG  
Les Menhirs Blacks  
Salle Neuville  
Janv

**12** AG - GALETTE DES ROIS  
Club Amitié  
Salle MTL  
Janv

**13** REPAS  
Entrez dans la danse  
Salle MTL  
Janv

**23** REPAS  
Les Menhirs Blacks  
Salle Neuville  
Janv

**24** GALETTE DES ROIS  
Football  
Salle MTL  
Janv

**30** REPAS TRIATHLON  
CEPS Dinan Armor  
Salle MTL  
Janv



## Avril

**10** THE DANSANT  
Club Amitié  
Salle MTL  
Avril

**17** PECHERIE  
Football  
Etang de Trélat  
Avril



## Février

**14** THE DANSANT  
Club Amitié  
Salle MTL  
Fév

**20** CONCOURS D'ALUETTE  
Club Amitié  
Salle Neuville  
Fév

**26** POTEES  
Club Amitié  
Salle Neuville  
Fév



**19** LOTO  
Club Amitié.  
Salle Neuville  
Avril

**23** FEST-NOZ  
Très la Vie  
Salle MTL  
Avril





## Mai

- 14** > **15** TRIATHLON  
CEPS Dinan Armor  
Mai Mai Manoir

- 22** AG  
Mai Football

- 27** TOURNOI VETERANS  
Mai Football Trélat

- 28** TOURNOI JEUNES  
Mai Football Trélat



## Sept. / Oct.

- 11** BROCANTE-VIDE GRENIER  
Sept A l'Abord'âge Manoir

- 17** > **18** JOURNEES  
Sept Sept du PATRIMOINE Manoir

- 25** THE DANSANT  
Sept Club Amitié Salle MTL

- 04** LOTO  
Oct Club Amitié Salle Neuville

- 16** REPAS CCAS  
Oct Salle MTL

- 22** CHOUCROUTE  
Oct Club Amitié Salle MTL



## Juin

- 04** CONCERT MUSIQUE  
Juin TRADITIONNELLE Le Kiosque Manoir ou Neuville

- 05** PECHERIE  
Juin Amicale des chasseurs Etang de Trélat

- 12** FETE DE QUARTIER  
Juin La Granville

- 18** TOURNOI DEBUTANTS  
Juin Football Taden

- 19** FETE DE LA MUSIQUE  
Juin Manoir

- 21** LOTO  
Juin Club Amitié Salle Neuville

- 25** KERMESSE  
Juin Amicale laïque Trélat



## Novembre

- 05** FEST-NOZ  
Nov La Note Buissonnière Salle MTL

- 16** COUSCOUS  
Nov Entrez dans la danse Salle MTL

- 19** REPAS  
Nov Club de plongée Salle MTL



## Juillet / Aout

- 01** BARBECUE  
Juil Amicale laïque Trélat

- 03** REPAS FIN D'ANNEE  
Juil Entrez dans la danse Salle MTL

- 03** VIDE GRENIER  
juil Les Menhirs Blacks Manoir

- 21** VIDE GRENIER  
Août Les Menhirs Blacks Manoir

- 31** GRILLADES  
Août Club Amitié Salle Neuville

Et n'oubliez pas !  
La Saison Culturelle  
(expos et spectacles) en juillet et août



## Décembre

- 04** THE DANSANT  
Déc Club Amitié Salle MTL

- 05** BELOTE  
Déc Club Amitié Salle MTL

- 09** ARBRE DE NOEL  
Déc Amicale laïque Salle MTL

- 10** REPAS DE NOEL  
Déc Club Amitié Salle MTL

- 11** MARCHE DE NOEL  
Déc Les Menhirs Blacks Manoir

## Les ÉVÉNEMENTS

### Les 100 ans de M. Douard



Monsieur Douard

Le 14 août, Mme le Maire et Jean-Paul Le Tiran, adjoint aux affaires sociales, se sont rendus à la résidence de l'Orme à Pleslin-Trigavou où résident désormais François Douard, le sympathique centenaire de la commune et son épouse.

François Douard est né le 7 août 1915 chez ses grands-parents Rault à la métairie d'Ahault. Avec ses parents, son frère Jacques et sa sœur Virginie, il a vécu tout d'abord au Parc puis, à partir de 1931, à la ferme de la Billardais. Le 20 février 1939, il épousait à Taden Marie Boivin. Ils ont vécu à la Billardais jusqu'en février 2015.

La maman de François était bien connue des Tadennais puisqu'elle a habité à la Grand-Cour, chez sa fille Virginie, épouse d'Eugène Merdrignac, pratiquement jusqu'à son décès en 1996 à l'âge de 102 ans.

Dans l'ambiance chaleureuse de l'apéritif organisé par le foyer, le couple Douard, entouré de leur fils François, de leur belle-fille et de leur nièce s'est vu offrir de bonnes bouteilles et un bouquet de fleurs.

Au nom de la municipalité, Mme Le Maire a remis la médaille d'or de la commune au centenaire fort ému.

Étaient présents à la cérémonie, outre les résidents de l'Ehpad, Mme Bouloux, directrice, Loïc Lemoine et Marie-Françoise Hamon, adjoints à Pleslin-Trigavou.

À François Douard, notre alerte centenaire, qui, pour l'anecdote, n'a arrêté de conduire qu'il y a deux ans et est marié depuis 77 ans avec sa douce Marie Boivin, nous souhaitons encore de belles années...

### Les médaillés du travail

#### ARGENT

Madame PECOT Anne-Dominique, TADEN - Assistante Commerciale,  
CPO COMPAGNIE PÉTROLIÈRE DE L'OUEST SAS à NANTES

#### VERMEIL

Madame LEFÈVRE Muriel, TADEN - Conseillère Emploi, PÔLE EMPLOI BRETAGNE à RENNES

Monsieur TRAVERS Éric, TADEN - Assistant référent de production et d'appui commercial,  
BNP PARIBAS à NANTERRE

## Le retour de la famille **ROUÉ**.



Dans les bulletins municipaux précédents, nous vous avons fait part du périple de la Famille ROUE de TADEN, partie pendant une année en bateau pour une traversée de l'Atlantique. Ils sont revenus fin Juillet. L'un de leurs enfants, Maël, est scolarisé dans la classe de M. Joan, à l'Ecole des Forges. Il nous fait part de ses impressions :

*"Ce que j'ai adoré dans mon voyage, c'est observer les dauphins et les baleines. C'est un spectacle magique! J'aime aussi plonger dans l'eau turquoise pour regarder les coraux et les poissons tropicaux, et j'ai encore plus préféré la plongée avec les bouteilles.*

*Quand nous avons traversé l'Atlantique, nous avons rencontré des tempêtes et quand ça souffle, mes frères et moi, nous avons le mal de mer, ce n'est pas très agréable. Nous avons découvert beaucoup d'endroits très beaux, surtout des volcans. Nous sommes partis à l'ascension de la Montagne Pelée en Martinique et de la Soufrière en Guadeloupe. Nous avons aussi exploré les volcans des îles Canaries et des Açores. Je faisais l'école dans le bateau avec le CNED, mais je suis vraiment content de retrouver l'école de Trélat car je rentre en CM1 après cette grande aventure. Maël.*

**Merci à Maël de nous avoir livré un peu de son aventure et nous ne doutons pas qu'il pourra partager tous ces moments fabuleux avec ses copains de classe !!!**

## Le camping de **La Hallerais**

Avec ses 4 étoiles (Taden est une des rares communes françaises possédant un camping municipal dans cette catégorie) le camping international de la Hallerais a pulvérisé son propre record de nuitées avec 33550 pour cette saison 2015 (33450 en 2014 et 29400 en 2013).

Cette année encore il mérite bien la dénomination d'international avec les trente nationalités qui s'y sont croisées. Si les espagnols, hollandais et scandinaves ont été moins nombreux, il y a eu une recrudescence d'autrichiens, d'allemands et de belges.

Les autres nationalités ayant élu domicile au camping pour une nuit ou plus, sont les Russes, les Hongrois, les Américains, les Tunisiens, les Lituanais, les Slovaques...

L'attractivité du camping est due à la conjugaison de plusieurs facteurs. Outre les tarifs pratiqués, la gratuité des activités et la notoriété acquise avec le temps, la clientèle apprécie le calme des lieux et la qualité de l'accueil. L'installation récente de la nouvelle direction du restaurant "le Cochon Grillé", qui offre une prestation de qualité est un vrai plus pour les

campeurs. Tous ces points font de ce camping, une destination de vacances incontournable pour les familles et les groupes.

Le camping affichant complet en haute saison (juillet/août) depuis des années, c'est

vers les vacanciers adeptes de la basse saison d'avril à juin, de septembre et octobre (retraités, clubs, randonneurs,...) que la communication va être accentuée.

Le camping va se refaire une beauté pendant l'hiver grâce à quelques travaux de réhabilitation d'une partie de la longère, exploitée jusqu'à présent en local de rangement matériel et fournitures.

Les travaux ainsi réalisés, permettront d'adhérer au label national des randonneurs.



La création, début 2015, d'une salle de fitness\* équipée de plusieurs appareils de musculation, s'est avérée être un véritable succès. Tous les jours de cette saison estivale, les vacanciers s'y sont côtoyés pour des moments de sport détente.

Rendez-vous le 12 mars 2016 pour la réouverture.

Renseignements et réservations toute l'année au 02 96 39 15 93.

\* accès interdit aux moins de 18 ans pour raison de sécurité



## Le repas du CCAS



Ils étaient 165 convives à avoir répondu à l'invitation du CCAS pour cette journée de convivialité et d'échange.

Comme il a été annoncé dans le dernier bulletin et comme vous l'avez remarqué, cette journée a subi quelques modifications.

Actuellement dans la plupart des municipalités, il est impératif de prendre des mesures d'économie, mais pour autant, nous, CCAS de Taden, ne souhaitons pas renoncer à nos moments de convivialité et d'accueil.

Nous avons donc opté pour une participation de 5€ par personne vivant sur la commune de Taden et répondant aux critères d'âge qui est de 66 ans\*, cette année. Cependant, les accompagnants ne relevant pas du critère d'âge ont été soumis à une participation de 22€50.

Nous avons eu le plaisir d'être servis le midi par le traiteur, la " BOUTIQUE

D'ARMOR " de Dinan.

Egalement, se sont joints à notre table les membres du conseil municipal ainsi que les membres du CCAS, qui ont été soumis à la même participation financière que vous. Vos élus ont été ainsi à vos côtés pour une écoute privilégiée.

\* Ce critère d'âge sera revu d'une année supplémentaire jusqu'à 70 ans.

### Un petit rappel des missions du CCAS

Une des grandes missions du CCAS est d'être présente auprès des familles et des personnes en difficulté.

Le CCAS s'efforce d'être chaque jour à l'écoute des familles. L'ambition de toute l'équipe, est de mettre en œuvre au quotidien un accompagnement ciblé et efficace.

Toutes les demandes, tous les appels en mairie qui concernent l'action sociale sont systématiquement transmis au CCAS, qui gère au cas par cas, les problèmes :

- bons alimentaires,
- visite à domicile pour évaluer le bien-fondé de la demande, en partenariat avec le Conseil Général,
- plan de travaux pour des économies d'énergie,
- mise sous protection de personnes fragilisées.

Autant d'exemples concrets que nous souhaitons développer

dans la plus stricte confidentialité.

Depuis la mise en place de la nouvelle équipe municipale, nos actions en faveur des familles, des personnes âgées ou des personnes en difficultés se sont concrétisées par la création d'un partenariat actif, avec les travailleurs sociaux du Conseil départemental des Côtes d'Armor.

Cet accord vise à être le plus réactif possible grâce à des échanges réguliers concernant les problèmes auxquels sont confrontés certains de nos administrés. Il nous permet ainsi de ne pas passer à côté d'une situation douloureuse nécessitant une écoute, une présence ou un soutien financier ponctuel.



L'ambition du CCAS est du " toujours mieux " et ses préoccupations " le mieux-être " de tous les habitants de la commune.

L'après-midi s'est terminée dans la bonne humeur par une tombola, avec le tirage de plusieurs lots fournis par nos nombreux partenaires, que nous remercions.

**RDV le 16 octobre 2016.**



## Commémoration du **11 novembre** & Inauguration du Parvis du **19 mars 1962**



La guerre d'Algérie qui a éclaté le 1er novembre 1954 a mobilisé pas moins de deux millions de jeunes Français du contingent.

Cette guerre, restée longtemps sans nom, a sans doute été le plus âpre des conflits de décolonisation. Par la violence de ses affrontements, elle a contribué à opposer durablement



Français et Musulmans mais aussi à diviser l'opinion publique.

Le 19 mars 1962, à midi, le cessez-le feu met fin aux dites "opérations de maintien d'ordre en Algérie". Ainsi s'achève une guerre de 92 mois dont le bilan se révèle bien lourd de part et d'autre.

En Algérie, le conflit a causé près de 300 000 morts, occasionné le déplacement de millions de paysans et déstructuré durablement l'économie.

En France, le traumatisme n'en a pas moins été puissant : 30 000 soldats tués, un million de Français ont dû quitter l'Algérie et être rapatriés en Métropole avec une valise comme simple bagage : 700 000 Européens, 120 000 Juifs séfarades et près de 140 000 musulmans englobés sous le terme de harkis, militaires anciens supplétifs de l'armée française ou encore élites francisées (hauts fonctionnaires, députés, sénateurs...)

C'est en hommage à tous les appelés, à tous les rapatriés, et plus largement à toutes les personnes innocentes qui ont souffert de cette guerre que la municipalité a décidé de donner à l'emblématique lieu de commémoration, où nous sommes aujourd'hui rassemblés, le nom de Parvis du 19 mars 1962.

Après son discours, Monsieur Boucher, vice-président de la section départementale de la FNACA a dévoilé la plaque et inauguré le parvis.





## Elections régionales : **AVIS AUX ELECTEURS**

Les électeurs des communes de 1 000 habitants et plus, doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription tenant lieu d'un titre d'identité ; la liste des titres valables est établie par arrêté du Ministre de l'intérieur. Les assesseurs sont associés, sur leur demande, à ce contrôle d'identité.

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

- Carte nationale d'identité ;
- Passeport ;
- Carte d'identité d'élus local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- Carte vitale avec photographie ;
- Carte du combattant de couleur

chamois ou tricolore ;

- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;
- Permis de conduire ;
- Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;
- Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité
- Titre de séjour

**LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus ne seront pas admis à prendre part au scrutin.**

### Les 1<sup>res</sup> cartes électorales aux **jeunes** électeurs



*La cérémonie de citoyenneté où ont été remises les premières cartes électorales aux jeunes électeurs a eu lieu le samedi 14 novembre à 11h00 à la Mairie*

### Deux départs à la retraite

Michel Brandilly,  
né le 8 avril 1956.  
Brigadier Chef  
Principal de  
Police, employé à  
la commune  
depuis 1980

Et

René Guillemer,  
né le 17 mai  
1953. Agent  
Technique  
territorial 2<sup>e</sup>  
classe, employé  
à la commune  
depuis 2000



En présence des familles et des élus, Evelyne Thoreux les a remerciés pour leur travail, leur loyauté et la qualité humaine dont ils ont fait preuve tout au long de ces années.





## Les Tables-Rondes du **Collectif Parentalité** à Taden

Le Collectif Parentalité s'invite à Taden cet automne pour une série de 3 "Tables-Rondes".

Le Collectif Parentalité est une association de parents, grands-parents et de professionnels intéressés par les problématiques liées à la parentalité, à l'éducation et à la pédagogie. Créée sous forme associative en début d'année, ce collectif organise des Tables-Rondes depuis 2 ans déjà, sur des thématiques liées au quotidien des familles.

Devoirs et relation à l'école, autonomie, lien social, autorité, sécurité affective... autant de thèmes qui sont abordés au fur et à mesure des Tables-Rondes. Parce qu'être parent, grand-parent, ce n'est pas simple !

Comment se déroule une Table-Ronde ? C'est une rencontre sur un thème défini,

où le groupe s'appuie sur des extraits de livres d'un auteur en Sciences Humaines pour échanger, témoigner et chercher des pistes.

Afin de permettre à chacun d'accompagner les enfants au mieux dans les différentes situations, cette association propose donc un espace d'échange et de réflexion. On repart avec des outils, des conseils, un soutien ou un éclairage neuf qui feront avancer chacun dans sa réflexion. L'animation des Tables-Rondes est assurée par une enseignante-chercheuse en retraite, dont la pratique s'appuie sur l'analyse systémique et transactionnelle, ayant développé pendant 25 ans une pratique professionnelle de l'accompagnement interactif. Habitants de Taden, parents et grands-parents, vous êtes les bienvenus pour cette prochaine date, à vos agendas >>>

• **Samedi 12 décembre 2015**

**Comment favoriser la réussite scolaire de son enfant ?** d'après " Apprivoiser l'école ou Comment aider à la réussite scolaire " de **Rebecca DUVILLIÉ**

**Salle du Neuville de 10h à 12h30**

**Rappel des réunions antérieures :**

**Le Samedi 10 octobre 2015**

La place du Père ou l'Eloge du Partage d'après " Quand la famille s'emmêle " de **Serge HEFEZ**. Salle du Courtil de 10h à 12h30

**Le Samedi 7 novembre 2015**

Comment accompagner au mieux son enfant pour l'aider à devenir autonome ? d'après " Comment aider l'enfant à devenir lui-même " de **François de SINGLY**. Salle du Courtil de 10h à 12h30

Participation aux Tables-Rondes : 5 euros, ou cotisation annuelle de 20 euros à l'association "Le Collectif Parentalité".

**Le Collectif Parentalité répond également à des demandes d'interventions spécifiques, conférences et débats autour de l'accompagnement des familles pour les associations et structures sociales.**

**Au plaisir de vous rencontrer !**

Renseignements complémentaires : **06.36.51.24.68 / 06.21.65.51.31**

## Commune nouvelle : Qu'en pensez-vous ?

**Vous avez eu connaissance par voie de presse du débat qui est au cœur de l'actualité : la création d'une "Commune Nouvelle".**

**Les conseils Municipaux de Dinan et de Léhon ont officiellement décidé de travailler ensemble sur la possibilité de rapprochement des deux villes.**

### Démocratie participative

Les fondements d'un sujet aussi majeur pour l'avenir de notre territoire doivent être réalisés dans la plus totale transparence avec "Vous". Tadennaises et Tadennais, nous souhaitons vous donner la parole dans le

respect de notre programme de campagne. Depuis 40 ans, l'idée est envisagée de constituer une commune nouvelle avec nos voisins de Lanvallay, Dinan, Léhon et Quévert. Cette idée a ses partisans qui y voient une réalité historique, géographique et surtout des perspectives communes de développement.

Elle a également ses opposants qui sont inquiets d'une possible hausse de la fiscalité, de la dilution de notre identité ou d'une perte de proximité.

Ces espoirs et ces doutes sont légitimes et chacun pourra donner son avis.

Aujourd'hui les élus de Dinan et Léhon, invitent les élus de Taden, de Lanvallay et de

Quévert à se rencontrer, afin d'échanger sur la thématique, dans le respect des aspirations légitimes des habitants et de chacune des communes partenaires.

Huit sujets seront abordés en toute transparence : l'économie, la fiscalité, l'identité, la prospérité, la proximité, la solidarité, le cadre de vie et le projet du territoire.

Nous pensons sincèrement que les convictions de chacune et chacun d'entre nous doivent s'exprimer.

C'est là, une occasion d'inscrire pleinement les Tadennais au cœur des décisions pouvant être prises pour la commune.

## Le bal du *Diable*

Les légendes sont la transcription de peurs ou d'incompréhension face à certains événements. Elles traitent du diable, de créatures étranges et de faits inexplicables. Aujourd'hui, elles sont devenues les témoins des temps passés, même si elles malmènent quelque peu la vérité historique.

En voici une bien singulière transcrite par Jules Haize dans son ouvrage "Le légendaire de la Rance", paru en 1914. Il y est question des époux de la Garaye et de leur passage d'une existence de plaisirs à une vie de piété et d'ascétisme.

"C'était tout à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Le château de la Garaye était le lieu de rendez-vous le plus agréable qu'on eût pu rencontrer à dix lieues à la ronde. Aussi les châtelains voisins étaient-ils bien souvent les hôtes des seigneurs qui le possédaient. La plus large hospitalité leur était réservée. Le val de l'Argental, tout proche, leur permettait de jouir de la vertu des eaux minérales que l'on y puisait et de combattre avec efficacité la fatigue de bals et festins continuels.

Mme de la Garaye, n'ayant pas d'enfant, avait adopté une nièce. Cette jeune fille était d'une coquetterie sans pareille. Très jolie et le sachant trop, elle se laissait facilement conter fleurette par tous les jeunes châtelains qui n'avaient pas tardé à lui former une cour d'admirateurs.

Ce soir-là, comme elle venait d'entrer dans sa dix-huitième année, ses tuteurs avaient organisé un bal magnifique auquel ils avaient convié toute la noblesse des environs. Un orchestre fort bien composé entraînait les danseurs dans un tourbillon cadencé de plus en plus intense. La journée avait été très orageuse...L'air était saturé d'électricité et par les larges baies ouvertes, on voyait à chaque instant le ciel

s'empourprer d'un lumineux éclat au-dessus des nuages d'ébène. La jeune fille s'en donnait à cœur joie, ne chômaient aucune danse et, sans rougir, écoutait les madrigaux que lui débitaient ses cavaliers. A l'un d'eux, plaisantant sur les effets de la foudre, elle avoua avec forfanterie qu'elle ne croyait pas plus en Dieu que dans le diable.

C'est alors que les verrières furent ébranlées par un formidable coup de tonnerre. Un nuage de feu sembla traverser l'atmosphère et la jeune fille constata qu'elle n'était plus aux bras du même danseur. Celui-ci lui était

Sans que l'on aperçût un musicien, les sons de l'orchestre continuèrent à se faire entendre et, dans le milieu de la salle en feu, protégés par une fumée qui semblait les isoler des flammes, de vieux comtes et de vieilles marquises, dans leurs atours de jadis, continuaient la danse. Il reconnut en un instant de nobles ancêtres qui étaient passés de vie à trépas après avoir pressuré les pauvres manants...La ronde diabolique s'effaça progressivement. Le comte de la Garaye n'eut bientôt devant lui qu'une danse macabre de squelettes. Puis la musique cessa tout-à-coup et les ossements humains tombèrent sur le

parquet en s'entrechoquant. Les débris de l'aile du château en flammes ensevelirent bientôt cette vision et M. de la Garaye se demanda s'il ne venait pas de vivre un cauchemar tandis qu'il contemplait les vestiges fumants d'où s'échappaient quelques heures plus tôt les rires de la noblesse en délire.

On ne revit jamais la jeune fille. Quand les danseurs eurent dissipé leur effroi, ils furent tous d'accord pour affirmer que le danseur inconnu

avait les pieds fourchus. Il n'y avait pour eux aucun doute que le diable, lui-même, avait été l'auteur de cette tragique aventure.

M. et Mme de la Garaye, après avoir reconstruit l'aile de leur château détruit par la foudre, le transformèrent en un hôpital dans lequel, avec un inlassable dévouement, ils expièrent leurs fautes en soignant les malades et en venant en aide aux plus déshérités de la fortune."

Né à St Malo en 1873, Jules Haize, imprimeur et ancien maire de St Servan, fut un des fondateurs de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Malo.



absolument inconnu mais lui murmurait de douces paroles d'amour à l'oreille. L'orchestre précipita alors ses accords, les archets volèrent sur les cordes, les clavecins se mirent à résonner seuls et les lumières multiplièrent leurs flammes. Tous les danseurs s'étaient écartés, frappés de stupeur. La jeune fille et l'inconnu tournoyaient avec une vitesse étrange de plus en plus accentuée... Un éclair fulgurant traversa la salle ; on ferma vivement les yeux et, quand on les rouvrit, les deux danseurs avaient disparu ! Alors les charpentes du château se mirent à craquer sinistrement, des flammes semblant sortir de terre se mirent à lécher les murs. Ce fut un sauve-qui-peut général. Seul le seigneur de la Garaye osa rester là et voici ce qu'il vit :



## L'auge de la fontaine de "Pont Josselin"



Dans la cour du Manoir, près de la porte de la bibliothèque, trône une auge en pierre, déposée là en septembre par les services techniques. Reléguée depuis plusieurs années derrière la salle du courtil, servant plus de poubelle que de jardinière, elle méritait d'être mise en valeur, surtout au regard de son ancienneté. Vous ne connaissez pas son histoire ?

Laissez-nous vous la raconter...

Tout commença, il y a une vingtaine d'années par la lecture d'un livre, "La Rance, Description et folklore". Son auteur, Amand Dagnet, écrivait en 1911:

*"La voie des Curiosolites aux diablintes passait, dit-on par Taden. Au-dessous du bourg, un vieux chemin descend un peu à l'est de l'Asile des Pêcheurs. Il traversait la Rance, alors beaucoup plus petite, et remontait par le val de Landeboulou. On nomme ce vieux tracé le "chemin de l'Etrat". Le long de cette voie, au-dessus de l'Asile, on a déterré auprès d'une fontaine qui porte le*

*nom de "Pont Josselin", une auge en pierre dans laquelle les Romains faisaient boire leurs chevaux.*

*Cette auge est à présent dans la cour de M. Rochard, adjoint au maire de Taden. Elle mesure 1m70 de long sur 0m80 de large et contient 80 pots."*

L'auge n'avait pas été replacée au pied de la Fontaine Guillaume. Alors, où pouvait-elle se trouver ? Était-elle encore à Taden ? L'enquête débutait... Il s'avéra, après recherche dans les

archives communales, que la maison occupée par M. Rochard, au début du XX<sup>e</sup> siècle, correspondait au 1 rue du manoir. Nous interrogeâmes alors M. et Mme Villalon qui habitaient à cette adresse. Malheureusement, l'auge n'était pas dans leur jardin et ils n'avaient même pas le souvenir de l'avoir vue chez leur tante Joséphine Villalon-Chevalier, précédente propriétaire. Alors, où pouvait-elle bien être ? Avait-elle été détruite ? Avait-elle été cédée ou vendue ? Ornait-elle désormais un jardin du bourg ou d'ailleurs ?

Les années passèrent sans avoir trouvé le moindre indice. En 1997, décéda M. Lucien Lemée. Il vivait au Petit Bon Espoir, dans ce qui avait été au XVIII<sup>e</sup> siècle le logement des religieuses. Avant que la maison ne soit mise en vente, il nous fut possible d'y rentrer grâce à des parents, dépositaires provisoires des clés. C'est dans le cellier, qui avait été autrefois la chapelle des sœurs, que nous trouvâmes notre auge. Elle avait été transportée là, sans doute à l'aide de rondins, et placée à l'origine sous un pressoir. Grâce à un accord passé entre la municipalité et l'actuel propriétaire, l'auge fut, non sans peine, sortie du bâtiment et placée entre le manoir et la salle du courtil.



## La MAISON de la Rance



### Ateliers de créations artistiques avec les plantes sauvages



l'élément végétal et pour chacun, de renouer avec sa propre part créative.

**Vendredi 13 novembre 2015 :**

Création avec les tiges raides (branches, fougère...) Technique à base de fil de fer.

**Vendredi 11 décembre 2015 :**

Création de figurines en feuilles de maïs (santons, suspensions, cadeaux).

**Vendredi 12 février 2016 :**

Expérimentation du tissage de plantes, création de petits métiers à tisser rudimentaires.

**Jeudi 7 avril 2016 :**

Fabrication de papier d'herbes et filage-bobinage pour tricoter et crocheter.

**Vendredi 8 et Samedi 9 juillet 2016 :**

Création de masques. Nous partirons en quête de notre propre visage et de matériaux pour le créer. Immersion dans un site, et retour à la Maison de la Rance pour la réalisation.

**Renseignements et inscriptions auprès de la Maison de la Rance au 02 96 87 00 40**

La Maison de la Rance propose des ateliers de création artistique avec les plantes sauvages pour 2015-2016 en collaboration avec Nadine DUPEUX, Artiste Plasticienne. Ces ateliers sont destinés aux adultes et se déroulent de 9h à 17h à la Maison de la Rance (20 € / journée)

L'homme a toujours entretenu une relation privilégiée avec le monde végétal. Si la plante est essentielle à notre survie matérielle, elle l'est aussi pour la part symbolique et créatrice de notre être.

Six ateliers à la journée (de 9h à 17h), permettront d'entrer en lien avec



### Le méandre de la vieille rivière

Le sentier de découverte du marais de la Vieille Rivière, qui se trouve seulement à 800 m de la Maison de la Rance, a été officiellement ouvert au public le dimanche 20 septembre. Un parcours en pleine nature avec une douzaine de stations d'observation permet de faire découvrir les richesses d'une zone humide (un peu d'histoire, sa faune variée, la flore et ses 250 espèces recensées, la prairie naturelle, le verger à variétés locales, le rôle des zones humides...). Pour en connaître

d'avantage, un livret guide de cet espace naturel sensible est en vente à l'accueil de la Maison de la Rance au prix de 1 €



## Retour sur la *saison culturelle*



Plusieurs spectacles et expositions ont eu lieu cet été à Taden et ils ont tous remporté un vif succès :

### Après-midi de fête à Taden.



Ce sont les jeunes musiciens du kiosque, passionnés par la musique traditionnelle, qui se sont produits devant un public ravi. Celui-ci a pu également applaudir les conteurs du Pays Gallo.

### A l'occasion de la Fête de la Musique.

C'est le groupe "La Note Buissonnière" qui a ravi les Tadennais lors de leur randonnée sur la commune.

### Exposition " Ombres et Lumière ", de Simon Touaux.

Les 15 premiers jours de Juillet, l'artiste a accueilli environ 800 visiteurs, étonnés et bluffés par son travail.

### Exposition " L'Art au Manoir " organisé par le collectif Art'nithorynque.

Plus de 2 000 visiteurs. Ces jeunes créateurs, issus de différents univers ont pu présenter leurs œuvres (peintures, céramiques, sculptures, photographies...). Deux concerts et une soirée cinéma étaient également offerts dans le cadre de ce partenariat.

### Spectacle " BMP 2.1 ", de la compagnie Poc.

Spectacle proposé par le festival Renc'Arts sous les Remparts. Le public a répondu présent.

### Les Journées du Patrimoine.

Ce week-end, comme les années précédentes, de nombreux visiteurs ont pu découvrir le Manoir. Un jeu leur était proposé, jeu concernant le nom des pièces de bois d'une charpente en lien avec la maquette de l'Eglise Saint-Pierre de Taden. Parmi les bulletins réponses, trois gagnants se sont vus remettre le livre L'Eglise Saint-Pierre.

### Marion Thomas Quartet.



Une des invitées du festival Jazz en Place s'est produite salle Neuville. Le temps pluvieux n'a pas découragé ce public averti.





## Le Club de *L'amitié*



Le club de l'amitié de Taden se porte bien avec ses 250 adhérents pour cette année 2015.

L'année a été très active. Au mois d'août c'était direction le Puy du Fou pour 2 superbes journées ensoleillées! Que de beaux souvenirs...

En septembre, quelques-uns d'entre sont partis en escapade au pays Lyonnais. Entre le beaujolais et les visites telles que les hospices de Beaune, tous ont été enchantés par le séjour.

En octobre, le 24 ce sera notre traditionnelle choucroute, puis la saison des concours sera de retour et débutera par la belote le 30 novembre.



Le 9 décembre, nous partirons à Pontivy pour une journée festive de Noël et le 13 nous organisons notre repas de fin d'année.

Nous clôturerons l'année en beauté avec un thé dansant animé par Bernard Méhu le dimanche 27 décembre.

Si vous voulez nous rejoindre, n'hésitez plus, on vous attend !

**Venez à notre rencontre le 12 janvier pour notre assemblée générale qui sera suivie d'une galette des rois.**

**Possibilité de prendre votre adhésion ce jour-là. Tarif, 10€ pour l'année.**

*Agnès Rolland*

## L'amicale *Laïque*



L'amicale Laïque des Ecoles de TADEN TRELAT a organisé le dimanche 11 octobre une "Zumba Party" pour les enfants et les adultes.

Environ 40 enfants [Zumba Kid Party à 15h00] et 40 adultes [Zumba Party à 16h30] sont venus se déhancher sur de la musique rythmée sous les conseils de Marine BENOIT, animatrice sportive.

La totalité des bénéfices de cet après-midi aidera à financer le séjour en classe de voile des élèves de CM1 et CM2 de TRELAT qui a eu lieu à LANCIEUX du 08 au 13 octobre.

L'amicale Laïque est constituée de parents d'élèves bénévoles et organise

des actions (vente de pain d'épices, bulbes, sapins de Noël) et des événements (fête de Noël et fête des Ecoles) afin de recueillir des fonds qui permettent de financer du matériel pour les enfants. Elle participe financièrement aux diverses sorties scolaires et à la classe de voile des CM1 et CM2.

### **Composition du bureau :**

Présidente : Mme YRIS Gaëlle ;  
Trésorière : Mme ALLANO Karine ;



Secrétaire : Mme GUERARD Mathilde.

L'assemblée générale a eu lieu le jeudi 12 novembre dernier.



## Le marché de Noël

Taden, la Magie de Noël !!! Le marché de Noël fait partie des traditions, nous vous donnons donc RDV le dimanche 13 décembre 2015 au Manoir de la Grand'Cour.

Et c'est parti pour un Marché de Noël revisité! Organisé par l'association Les Menhirs Blacks, ce marché de Noël au Manoir de la Grand'Cour, gagne encore en qualité.



Cette année, des animations et plus de 60 exposants seront au rendez-vous, vous aurez de quoi faire des emplettes ! Ils vous attendent pour vous dévoiler leurs créations, leur savoir-faire et vous accompagner dans vos préparatifs de Noël.

Laissez-vous séduire par l'atmosphère intime et chaleureuse de notre village d'art et d'histoire dont le patrimoine exceptionnel sert d'écrin à la fête !

En traînant dans les allées, vous découvrirez tous types d'exposants, allant de l'alimentaire à la déco et bien plus encore ! Il y aura entre autres :

foie gras du Sud-Ouest, escargots, nougats maison, thé et épices, fromages et saucissons de Savoie, vins d'Alsace (Domaine Klein Brand), champagne (Regis Barbe), bonbons, volaille festive (chapons, dindes, oie poularde et autres viandes), huîtres... Sans oublier beaucoup d'artisans fabricants d'objets déco tel que céramiques, cadeaux de Noël tel que

parfums et cosmétiques, etc...

Vous vous demandez si vous devez emmener vos enfants ? Bien sûr que OUI, ils vont adorer et en redemander ! Petit train (gratuit), visite du Père Noël, concours de



dessin (lot aux 3 premiers) et trampolines à élastiques (payant), tout est organisé et pensé pour que vos enfants passent un merveilleux moment.

Afin de prévenir au mieux cette journée de festivités, la circulation dans le bourg va être exceptionnellement modifiée le samedi 12 et le dimanche 13 décembre (voir plan ci dessous.)



### Autres animations organisées par l'asso pendant l'année 2015



Un des vides-greniers avec une centaine de participants



Le marché estival avec 45 exposants un des soirs d'été

## Echos de l'*ALSS Trélat Taden*



Photo 1

La saison passée, avec l'arrivée d'un nouvel entraîneur et de joueurs de bons niveaux, la montée était programmée et espérée par tous jusqu'à la fin de la saison.

Enorme déception puisque le manque de sérieux de certaines recrues comptabilisant trop de cartons durant le championnat et les coupes, a pénalisé le club dans le classement des meilleurs seconds sur l'ensemble des groupes de division 2. Résultat : pas de montée en division supérieure.

**Le départ des 2 entraîneurs et de nombreux joueurs en sont les conséquences.**

Un nouvel entraîneur Michel Pétagna (dirigeant également d'une équipe de l'école de football) s'est proposé pour s'occuper de l'équipe seniors. Quelques joueurs cadres restaient au club et l'apport de jeunes joueurs ont permis au groupe de repartir en championnat. Thierry Clech a apporté également son soutien technique à ce groupe.

**L'objectif sera le maintien dans la division 2.**

Le foot loisirs se porte bien avec comme dirigeants Norbert Lebreton et Nicolas Couédou. Les rencontres ont lieu le vendredi soir sur le terrain de Trélat (à domicile) ou sur les terrains de clubs voisins. A signaler que certains de ces joueurs vétérans viennent régulièrement étoffer l'effectif de l'équipe seniors.

**Notre école de football** continue sa progression, elle a sa place parmi les gros clubs voisins. On peut dire que Robert Rico et Jack Le Cam (nos 2 ex-pros) ont su inculquer à tous ces jeunes des valeurs humaines et footballistiques avec l'aide des 20 encadrants qui gravitent autour de la centaine de licenciés de 6 à 15 ans.

Dominique Quinquin va apporter son expérience pour entraîner tous nos gardiens de but.

Trois dirigeantes vont également participer à l'encadrement :

Corinne Olivier (gestion des U6 U7, voir photo 2), Patricia Sanchez (U8 U9) et Jennifer Toudic (U10 U11).

Onze équipes sont engagées, soit sur des plateaux pour les débutants, soit en championnat à partir des U10 jusqu'au U15.

Le but recherché est le plaisir de jouer mais aussi celui d'encadrer sans oublier le respect et la politesse envers les joueurs, arbitres, parents et dirigeants.

Une équipe U14 U15 (du club) est créée et dirigée par Jessy Lécuyer (animateur communal) et Jean-Claude Trémaudan. Un sponsor, Gaël Lemée, leur a offert un jeu de maillots et shorts.

La SCOP A l'Abord 'Âges apporte toujours son soutien par le prêt d'un minibus le mercredi après-midi. Nous avons reçu de nouveaux équipements (maillots et shorts) pour nos jeunes U6 U7.

Tous les licenciés seront équipés de survêtements verts et blancs, grâce à 3 sponsors : Le Comptoir Italien, Christelle Mesnage Immobilier et Espace Revêtements.



Un stage de perfectionnement sera organisé les 21 et 22 décembre pour les 10 à 15 ans.

Un grand merci à tous ceux qui œuvrent pour l'existence du club, notamment tous les sponsors cités précédemment et tous les autres insérés dans le calendrier, sans oublier la mairie de Taden qui met à notre disposition de belles installations à Trélat et à Taden.

Nous espérons qu'un jour Taden disposera d'une salle des sports. Elle permettra d'étoffer le choix de disciplines sportives et ainsi maintenir nos jeunes dans notre commune.



Photo 2

## À l'Abord'âges



L'accueil de loisirs sans hébergement de Taden est ouvert les mercredis et samedis de l'année scolaire. Du lundi au samedi pendant les vacances, en journée, demi-journée, avec ou sans

repas, de 5h à 22h selon les besoins.

Il accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans. La capacité d'accueil est de 80 enfants. Une navette est mise en place le mercredi midi à la sortie des écoles des Forges et du Moulin pour acheminer les enfants vers l'ALSH situé au 2 chemin de la crèche dans la zone des Alleux. L'équipe d'animation est composée de Dorothee (directrice BAFD) de Jonathan (directeur adjoint BAFD), de Sophie, Dalila et Stessy titulaires du CAP petite enfance et du BAFA, Stacie titulaire du CAP petite enfance, Gabin titulaire du BAFA et Téo en stage BAFA.

Le programme des activités est varié : les enfants ont le choix entre 3 activités le matin et 3 activités l'après-midi.

En début d'année scolaire, les enfants ont participé au concours d'affiches "Agis pour tes droits". Nous attendons les résultats.

Pendant les vacances de la Toussaint, les enfants se sont amusés autour de



l'automne et d'halloween. Ils ont pu s'adonner aux joies de l'équitation et participer au festival "l'œil vagabond" à Saint-Lunaire.

Après les vacances, l'équipe d'animation a concocté un programme sur le thème des métiers pour les mercredis de novembre et décembre (activités manuelles, culinaires, artistiques, sportives...).

L'accueil de loisirs de Taden sera ouvert pendant les vacances de Noël, du lundi 21 au jeudi 24 décembre et du lundi 28 au jeudi 31 décembre 2015 (fermeture exceptionnelle à 17h les jeudis 24 et 31). Au programme, livraison de cadeaux du Père Noël, magie, arts et spectacles.

**Pour plus de renseignements sur les inscriptions et les programmes d'activités :**

[www.alabordages.com](http://www.alabordages.com)  
et 02 96 39 16 59



### Séjour à la neige :

A l'Abord'âges propose du 6 au 13 février 2016 un séjour "Sensation d'hiver en Pyrénées" pour 15 jeunes âgés de 11 à 15 ans encadrés par une directrice BAFD et 2 animateurs BAFA.

**Au programme :** 2 journées de

découverte ou de perfectionnement en ski alpin sur le domaine skiable de la Pierre St Martin, une balade en raquettes encadrée par un guide de montagne diplômé d'état, une sortie en chien de traîneau et découverte du métier de musher. Une journée détente avec visite du marché d'Arette et ses produits locaux, construction d'igloos et feu dans la neige pour une journée trappeur. Les jeunes seront logés en

pension complète dans un gîte de groupe pour 20 personnes à Lanne en Barétous.

Le tarif est de 520 euros tout compris payable en plusieurs fois sans frais. Les Chèques Vacances, Cesu et Bons Caf sont acceptés.

**Pour plus d'informations et inscriptions au 02 96 39 16 59.**



## Les *Copains à Bord* - Plongée sous-marine



Cette jeune association a été créée en avril 2013 sur TADEN par un groupe de copains désireux de faire partager leur passion pour la plongée sous-marine dans une ambiance conviviale.

Agréée par la Fédération Nationale FFESSM, elle s'appuie sur des moniteurs expérimentés, également membres actifs du comité départemental, pour initier et faire

progresser les adhérents dans leur niveau de pratique.

Tout cela débute par un baptême, où le futur plongeur va découvrir l'évolution sous l'eau, guidé par un encadrant. Cette séance s'effectue le plus souvent en piscine mais peut également être réalisée en mer dans une profondeur limite de 6 m.

Après cela, nous entrons dans la formation et le perfectionnement. Le cursus fédéral se compose de 4 niveaux de plongeurs, pour une pratique graduelle de la profondeur et de l'autonomie.

Pour le premier niveau (N1) la

formation initiale se déroule en piscine lors de notre créneau de 21h à 23h à la piscine des canetons.

Toutes les autres formations (N2, N3, N4) se font en milieu naturel dans des profondeurs de 20 à 40 m.

Nous préparons également nos adhérents au cursus de formateur en plongée, pour tous les niveaux, de l'initiateur club au Moniteur Fédéral.

Mais comme la finalité de notre activité reste la plongée plaisir avec la découverte de la flore et de la faune,

nous organisons des sorties sur les spots de plongées bretons : St Malo, St Cast, Trébeurden, Crozon, Les Iles de Glénan, Carnac...

Ces sorties sur des week-ends renforcent la cohésion des membres de l'association en créant des liens au-delà de la seule activité de plongée.

Dans nos projets, en coordination avec la municipalité et les écoles, nous envisageons de proposer des baptêmes et des formations N1 aux jeunes de TADEN.

## Le Repas de quartier la Toise

C'est autour d'un repas convivial  
que se sont retrouvés les habitants  
de la Toise et des environs pour la  
12<sup>e</sup> année consécutive.



## Le club de pétanque

Le jeudi 29 octobre 2015, les adhérents  
du club de pétanque de TADEN se sont  
réunis au restaurant "Le Cochon Grillé"  
à l'occasion du repas annuel.

L'ordre du jour, de l'assemblée générale,  
qui a suivi, était l'élection des membres  
du nouveau bureau :

présidente : Sylvie SANQUER ;  
trésorier : Gilbert ROLLAND ;  
secrétaire : Jim GERARD.

Monsieur André LOGNONE demeure  
président d'honneur.

Le club de pétanque est ouvert à tous,

les mardis, jeudis et samedis à partir  
de 14 heures pour une cotisation  
annuelle de 15 euros.

Le club de pétanque

## Entrez dans la danse



C'est par un repas que l'association  
"Entrez dans la danse" a clôturé sa  
saison.

Les activités ont repris depuis le 9  
septembre.

Les tarifs pour l'année sont de 45 euros  
pour une personne seule et 80 euros  
pour un couple.

Claude Lallart, le président, et les  
musiciens seront heureux de vous  
accueillir dans une ambiance  
chaleureuse tous les mercredis de 17h  
à 19h30

## La vie de nos ÉCOLES

Après les nouveautés que nous avons connues l'an passé, ouverture de la 3<sup>e</sup> classe à l'école maternelle et mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la rentrée scolaire 2015/2016 s'est faite dans nos deux écoles dans un climat serein et convivial.

Le Mardi 1<sup>er</sup> Septembre 2015, nous avons accueilli 181 enfants ainsi répartis : 111 élèves à l'école des Forges au bourg de Trélat, et 70 élèves à l'école maternelle au bourg de Taden.

Dans ce numéro, nous présenterons plus particulièrement le travail assuré par les 12 agents territoriaux de la commune auprès des enfants de nos deux écoles.

### L'École du Moulin

Nous retrouvons la même équipe enseignante ainsi que nos trois ATSEM. Nous avions un effectif de 70 élèves au 1<sup>er</sup> Septembre qui passera à 77 élèves après la rentrée de Janvier 2016. En effet, nous acceptons les enfants nés au cours du premier trimestre 2013 qui auront leurs 3 ans révolus au cours des premiers mois de l'année 2016.

Mme LE POLODEC, Directrice de l'Ecole Maternelle est en charge de 26 élèves de G.S ( Grande Section) et est secondée par Emilie CHARPIOT – ATSEM.

Mme Caroline CUVELIER s'occupe des 24 élèves de M.S (Moyenne Section). Elle est accompagnée dans sa tâche par Sylvie BLAIN - ATSEM.

Mme Aude RIOU accueille 20 élèves en P.S (Petite Section) et est secondée par Sylvaine DAVY - ATSEM. A la rentrée de Janvier 2016, la classe passera à un effectif de 27 enfants.

### Les missions de nos trois ATSEM

Les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) font partie de l'équipe des agents de la commune. Elles sont mises à disposition pendant le temps scolaire pour seconder les enseignantes au cours des activités menées auprès des enfants. Elles surveillent la sieste des Petites et Moyennes Sections. Elles assurent également le rangement et l'entretien des classes et locaux (salle de motricité, bibliothèque, sanitaires) utilisés par les élèves.

Dans l'organisation des T.A.P, il avait été réfléchi et souhaité qu'elles puissent intervenir avec les animateurs de l'A.L.S.H " A L'Abord'âge " au moment des activités proposées.

Les trois ATSEM sont donc présentes dans leur classe respective pendant le temps des T.A.P, les lundis et vendredis de 15h30 à 16h30. Elles sont connues et repérées par les enfants qui les côtoient au quotidien. Leur présence pendant les T.A.P a donc un double effet : rassurant pour les enfants et soutenant pour les animateurs pour redonner le cadre de l'autorité qu'elles connaissent bien (respect du lieu, des règles édictées dans l'école).

L'organisation des T.A.P est soumise à la réglementation des A.C.M. (Accueil Collectif de Mineurs) sous l'égide de la D.D.C.S (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) des Côtes d'Armor. Les intervenants auprès des enfants pendant le temps des T.A.P doivent avoir une formation B.A.F.A (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou le C.A.P Petite Enfance.

Deux de nos agents : Emilie CHARPIOT et Sylvie BLAIN ont accepté de faire la formation B.A.F.A qui s'est déroulée en trois temps : un stage de formation générale d'animation, un stage pratique correspondant aux temps des TAP, et une session d'approfondissement dans le domaine de la Petite Enfance. Cette



De gauche à droite : Sylvaine DAVY (PS), Sylvie BLAIN (MS), Emilie CHARPIOT (GS)

formation s'est terminée fin Aout et le jury de la D.D.C.S 22 a validé leur diplôme le 14 octobre dernier. Nous félicitons les " jeunes diplômées " pour la validation de leur B.A.F.A, et nous les remercions particulièrement pour leur motivation et leur implication professionnelle. Notre 3<sup>e</sup> ATSEM, Sylvaine DAVY est titulaire du C.A.P Petite Enfance et intervient donc à ce titre auprès des animateurs de l'A.L.S.H.





## L'École du Moulin

La cuisine centrale et la cantine de l'Ecole Maternelle



Les repas proposés aux enfants de nos écoles sont préparés à la cuisine centrale située dans les locaux de l'école Maternelle.

Christophe NEVEU, chef-cuisinier, prépare avec l'aide de Myriam CONNAN (aide de cuisine) les repas pour les deux cantines scolaires, soit environ 170 repas journalier. Les enfants s'inscrivent le matin pour le midi. Les enseignants peuvent également y déjeuner s'ils le désirent.

Notre cuisinier veille à la diversité des plats proposés et à la qualité des ingrédients. Il se fournit auprès de plusieurs producteurs locaux, certains ont l'appellation " bio ". Il propose un repas à thème une fois par mois. En Décembre, ce sera un menu savoyard... Nous ne doutons pas que les enfants dégusteront la tartiflette avec plaisir !

A la demande de Christophe NEVEU, un groupe de travail sur le choix des menus et l'équilibre alimentaire s'est mis en

place. Il est composé de l'équipe de cuisine, de parents des deux écoles et d'élus. Nous envisageons une collaboration avec une diététicienne pour améliorer le choix des plats proposés. Nous travaillerons également sur les quantités préparées afin que les enfants aient ce qu'il leur faut tout en évitant un gaspillage de nourriture.

### Présentation de l'équipe du service de la cantine de l'école du Moulin



De gauche à droite : Christophe Neveu, Pierrette Gilard, Anita Favrel, Valérie Adam

Compte tenu des effectifs, nous avons mis en place l'an passé deux services de cantine à l'école Maternelle. Cette organisation répond totalement aux besoins des enfants : l'ambiance est moins bruyante et le temps du repas est

Valérie Adam

(cf photo). Les enfants de maternelle, notamment ceux de Petite Section, demandent une attention particulière au moment du repas : aider à couper la

moins long. Les enfants des P.S. et M.S. sont donc pris en charge plus rapidement par les ATSEM et le coucher à la sieste peut se faire dès 13 H.

Le service des repas est assuré par Christophe Neveu, Pierrette Gilard, Anita Favrel et

viande, les encourager à goûter, calmer les inquiétudes ou les pleurs... Les agents doivent redoubler d'attention et de patience durant cette pause repas.

Pierrette Gilard et Valérie Adam assurent tout le rangement et le nettoyage des locaux de la cuisine centrale. Anita Favrel soutient les ATSEM au moment du passage aux toilettes, avant la sieste, et s'occupe de l'entretien de la salle de restauration. Christophe NEVEU est en charge de la gestion administrative des repas (validation des inscriptions à la cantine, gestion des commandes et des livraisons, proposition des menus et calcul du prix de revient journalier).

L'équipe est en place depuis plusieurs années, la plus jeune recrue étant Anita FAVREL. Chacun s'implique avec sérieux dans leurs tâches respectives et nous les remercions vivement.

## L'École des Forges

À la rentrée scolaire 2015/2016, l'école des Forges a vu son effectif progresser notablement puisque nous sommes passés de 95 à 111 élèves pour les quatre classes. Cette évolution s'explique par l'arrivée de la classe Grande Section de Maternelle (+ 10 élèves) et des inscriptions tardives faites au cours de l'été avec de nouveaux arrivants Tadennais sur la résidence locative du Val Doré.

L'équipe enseignante est la même et la

répartition est ainsi faite :

Mme Chloé CHEVRY  
accueille 27 élèves en CP.

Mme Isabelle QUERIOT  
compte 28 élèves en  
CE1/CE2.

M. Jean-Luc JOAN, Directeur de l'Ecole, a  
un effectif de 28 élèves en CE2/CM1

Mme Estelle GUINARD est en charge de  
28 élèves de CM1/CM2

M. Antoine JANVIER intervient le lundi  
pour la journée de décharge de direction  
de M. JOAN, et le mardi pour la journée  
de remplacement de Mme QUERIOT.

Un poste d'E.V.S. (Employée à la Vie  
Scolaire) a été maintenu. Agathe CHALES  
assure le soutien scolaire auprès de deux  
élèves, ainsi que la gestion de la  
bibliothèque et quelques tâches  
administratives selon la nécessité, sous  
la direction de M. JOAN.

### Présentation de l'équipe des agents scolaires de l'école des Forges

Le service de la cantine de l'école des Forges connaît quelques remaniements cette année. Au regard de l'évolution des effectifs et pour améliorer la prise en charge des enfants, nous avons proposé de mettre en place un service sous forme de self.

Avec l'équipe assurant les repas : Marie Thérèse Cochet, Josepha Gomez et Myriam Connan, nous avons réfléchi à la mise en place du matériel adéquat. Gérald Bouget, agent technique, est venu en soutien apporter des solutions pratiques.

Depuis la rentrée, les enfants de la classe de Mmes Chevy et Querriot viennent à 12 H puis ceux de M. Joan et Mme Guinard à 12 H 35. Le repas est servi sur plateau, les enfants sont guidés par un agent, et s'installent dans la salle, 4 par table. Les agents veillent à ce que les enfants goûtent à chaque plat et proposent une part supplémentaire à ceux qui le souhaitent.

Cette nouvelle pratique est appréciée de tous. Les enfants ont le visuel de tout leur repas sous les yeux et déjeunent à leur rythme. La circulation des élèves étant beaucoup plus fluide (ils sortent de la cantine lorsque leur repas est terminé) la salle est moins bruyante. Les agents ont moins de manutention puisque les trois plats sont servis en une seule fois et sont ainsi plus disponibles pour la surveillance.

Cette première étape étant validée tant par les enfants que par le personnel, la municipalité va s'attacher maintenant à équiper la cantine d'un self-service mieux adapté au niveau matériel. Des devis sont à l'étude et l'installation pourrait se faire au cours du premier semestre de l'année 2016.

Pendant le service de cantine, la surveillance de la cour est assurée par Jessy Lecuyer et Marie Thérèse Jamet de 12 H à 13 H 20, heure à laquelle les enseignants prennent le relais.

Jessy Lecuyer, animateur sportif de formation, propose aux enfants des jeux de ballons (foot, basket).

Avec Mme Jamet, ils veillent aux allées et venues des enfants se rendant au self ainsi qu'au passage aux toilettes.

L'équipe des agents scolaires de l'école des Forges est en place depuis plusieurs années, voire de très nombreuses années pour Mme Cochet. Chacun d'eux connaît bien sa mission auprès des enfants et assure avec sérieux et efficacité leurs différentes fonctions. Nous les remercions tous de leur implication professionnelle et du sentiment de sécurité qu'ils instaurent auprès des enfants de notre commune.

Nous vous avons présenté plus particulièrement les services de la cuisine



En arrière-plan de gauche à droite : Jessy Lecuyer et Marie Thérèse Jamet. En premier plan de gauche à droite : Marie Thérèse Cochet, Myriam Connan, Josepha Gomez

centrale et des deux cantines, mais la commune de TADEN assure également un accueil périscolaire avec une garderie ouverte dans chaque école, de 7 h 30 à 8 h 50 le matin, et le soir de la fin du temps scolaire ou des T.A.P. (variable selon les jours et les écoles) jusqu'à 19 h.

La surveillance de la garderie est assurée à l'école des Forges par Marie Thérèse Cochet, Josepha Gomez et Jessy Lecuyer, celle de l'école du Moulin est faite par Myriam Connan et Anita Favrel.

Dans le prochain bulletin municipal, nous reviendrons plus longuement sur le fonctionnement de ces deux garderies, ainsi que sur les nouveaux tarifs qui sont actuellement à l'étude et en attente de validation par le Conseil Municipal.





## LES T.A.P : Temps d'Activités Péri-scolaires



Les TAP fonctionnent comme l'an passé, avec les animateurs de l'Abord'âges et sur les mêmes horaires.



Groupe intéressé mais les éléments perturbateurs gâchent vite cette bonne humeur !

JUSTINE (Trélat)



Avec l'aide d'Emilie, je m'occupe des grandes sections, activités manuelles et sportives à la carte

GABIN (GS)



Semble content en rentrant à la maison !

Proposer des activités plus calmes...



Avec moi, la créativité de vos enfants est mise à l'honneur, de vrais petits artistes en art visuel !

MAEVA (Trélat)



C'est cool de choisir ce que l'on veut faire !

C'est bien mais pas assez de sports !



Sylvaine et moi proposons le lundi des activités manuelles autour des couleurs, ainsi que des chansons et petites histoires. Le vendredi, c'est plus activités sportives et jeux collectifs

STACIE (PS)



On fait quand une sortie vélo ?

Quand est ce que l'on fait de la peinture ?



Avec un groupe de 12 enfants, nous découvrons quelques pays au travers d'activités manuelles. Ex : Fabrication d'une cabine téléphone anglaise. L'Angleterre était une demande des enfants.

JODENE (Trélat)



Equipe enthousiaste à l'idée de faire découvrir de nouvelles activités aux enfants ; Bonne mise en route !

JESSY (Taden-Trélat)



Parait fatigué le soir des journées TAP !



## Le garage de L'Europe



S'il y a bien un chef d'entreprise heureux d'avoir quitté Dinan pour s'implanter dans la zone des Alleux à Taden – à deux pas d'Intermarché – c'est bien Raphaël BARBE, à la tête du Garage de l'Europe.

Alors qu'il était salarié dans un centre de contrôle technique malouin jusqu'à fin 2003, Raphaël décide de voler de ses propres ailes en montant son affaire.

L'aventure débute donc le 2 janvier 2004 dans des locaux utilisés auparavant par l'agence Nissan au 42 bis de la rue de Brest à Dinan. Là il ne s'agit pas de contrôle technique mais de mécanique générale.

Pendant dix ans, l'entreprise monte gentiment en puissance grâce notamment à la fidélisation de la clientèle. Au bout de quelques années, des problèmes liés à la logistique se font sentir et deviennent rapidement un handicap au développement. Les points négatifs sont principalement liés au manque de place. Même si les locaux s'avèrent étroits, ainsi qu'une visibilité quasi nulle pour sortir du garage, c'est à l'extérieur que cela se complique encore. Pas une seule place de parking pour les clients. Il faut garer les voitures dans les rues environnantes où les emplacements disponibles se font rares et sont souvent payants. Si des véhicules ne peuvent être repris par leur propriétaire le soir même, on

les récupère en ville pour les rentrer au garage et refaire l'opération inverse le lendemain matin. Que de temps, de perdu !

En 2014, M. BARBÉ fait le choix de l'implantation sur Taden dans des locaux neufs de 800m<sup>2</sup> sur un terrain de 2400m<sup>2</sup>.

Après quelques mois d'activité dans ce nouvel environnement, l'optimisme est de mise. En effet, toute la clientèle a suivi et de nouveaux clients sont arrivés. La proximité des grandes enseignes comme le Magasin Vert et Intermarché y sont sûrement pour quelque chose.

Petit à petit, c'est un pôle automobile qui se développe sur ce site. On y trouve la mécanique, le négoce de véhicules d'occasion, la carrosserie et le contrôle technique.

Pour ce qui est des prestations du Garage de l'Europe, outre l'activité mécanique générale toutes marques, on y retrouve la vente de véhicules neufs et occasion y compris les



camionnettes et les camping-cars. Possibilité également de mise à disposition de véhicules de courtoisie.

A l'accueil, vous serez reçus par Alexandra, la secrétaire comptable et pour la partie atelier vous aurez à faire à Raphaël lui-même épaulé d'Emanuel, de Robert et d'un quatrième mécanicien qui doit intégrer l'équipe en novembre

Charles BOIVIN

### Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 et le samedi matin de 8h30 à 12h00.

Tél. 02 96 87 72 80.

## Au Bonheur du Goût - *Fournil de Valentine*

Il était une fois une petite fille nommée Valentine

“ Ma maman s’appelle Virginia Corvellec et mon papa Jean-Mary Pinault. En rachetant la boulangerie pâtisserie qui était en liquidation près de l’Intermarché de Taden au mois de mai 2015, ils ont décidés d’utiliser mon prénom pour l’enseigne. Le Fournil de Valentine a donc ouvert ses portes.

Début d’année, forts de leurs expériences, nos deux jeunes trentenaires décident de voler de leurs propres ailes après avoir mûri leur projet petit à petit. Jean-Mary, salarié dans la célèbre boulangerie dinannaise Royer pendant 13 ans, en a été le responsable de fabrication. En 2011, Virginia qui était auparavant dans le médico-psychologique le rejoint en tant que vendeuse. Profitant du départ en retraite de M. Royer, ils se sont mis à la recherche d’une affaire, mais pas n’importe laquelle, puisque l’un comme l’autre ne laissent rien au hasard. C’est ainsi qu’ils ont déposé leurs valises à Taden.



Si vous discutez avec eux, vous vous rendez vite compte qu’ils ont une obsession qui revient sans cesse dans la conversation : la qualité, la saveur ! “ Ici c’est du 100% maison et pas de congélateur ” se plaît à répéter Virginia.

Jean-Mary est maître artisan boulanger (dernier niveau avant meilleur ouvrier de France) il ne travaille que le frais et propose aussi des produits de saison avec des fabrications ponctuelles comme par exemple le pain d’Automne à base de noisettes et abricots séchés. Des réalisations spéciales sont possibles sur commande, avant midi pour livraison le lendemain, tels les pains au miel, les pains sans sel, les pains sans gluten etc. Ils peuvent répondre à toutes les demandes, dès l’instant qu’elles restent dans le domaine du raisonnable bien évidemment.

Leur prochain challenge, qu’ils devraient concrétiser avant la fin de l’année, ce n’est plus

qu’un problème administratif à régler, c’est l’obtention du Label Rouge sur la baguette tradition, le produit phare du Fournil de Valentine, qui sera baptisée “ Bagatelle “. Sa cuisson se fait tout au long de la journée. Un conseil de la patronne qui peut surprendre : plus un pain est cuit, plus il se conserve longtemps.

En passant au magasin, vous découvrirez la Tourte de Meule, avec une durée de conservation exceptionnelle, issue de l’Agriculture Bio à partir de blés CRC (Culture Raisonnée Contrôlée), les pains d’Epeautre et les Grenier, toutes sortes de pâtisseries et produits régionaux en petites et grandes tailles fabriqués sur place. Des formules du midi sont également proposées avec des boissons, des sandwiches et des salades (composés à la demande – la mayonnaise est un produit maison bien sûr).

**C’est une équipe de 6 personnes qui est à votre service tous les jours, sauf le dimanche, sans interruption de 7h30 à 19h30.**

**Tél. 02 96 39 40 70.**





## Le Relais Breton



On peut être né au pays de la rillette et devenir viscéralement amoureux de la Bretagne. C'est ce qui est arrivé à Corinne HERVOUIN fondatrice de l'enseigne LE RELAIS BRETON. Elle est accompagnée dans cette aventure de Dominique, son mari, originaire de la Guerche de Bretagne, berceau de la galette saucisse et du jeu de palets.

Elle, salariée de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor, lui, employé chez Citroën à Rennes pendant 22 ans reprennent les Galettes de Broons en 2009, avec en arrière-pensée la création ultérieure d'un concept personnel et inédit, ouvrir un commerce lié à un drive autour du produit incontournable de base : la galette.

En 2013 ils revendent l'entreprise broonnaise pour se consacrer pleinement à leur projet tadennais.

C'est ainsi que Corinne et Dominique, ouvrent les portes de leur resto-bar-drive LE RELAIS BRETON dans une ambiance corsaire Zone des Alleux (près du garage Ford) le 23 septembre 2015 assistés de 8 salariés à temps plein. " Ici, nous accueillons les enfants à bras ouverts " précise la maîtresse des lieux.

La décoration intérieure vaut le détour. En passant dans le coin, vous ne risquez pas de manquer ce bâtiment couleur rouge. Le rouge, la couleur fétiche de Corinne, est aussi celle de la passion. Passion pour leur commerce, passion débordante pour la Bretagne.

Leur souhait est de faire de ce lieu un lieu très convivial où l'on aime se retrouver à tout moment de la journée, que ce soit autour d'un repas breton ou tout simplement pour déguster entre

amis ou en famille, une bière bretonne, avec modération, un apéro breiz avec ses nombreuses brochettes variées à l'andouille, aux noix de St Jacques au jambon etc. Tout est préparé sur place.



Dans ce genre d'activité, la partie drive est innovante et gagne à être connue. On y retrouve les galettes, les crêpes, les salades, les boissons.

Au restaurant où la carte est adaptée aux saisons, outre les galettes, il y a des plats de viandes rouges ou blanches et de poissons. L'accueil de groupes jusqu'à 40/50 personnes est possible.

Côté boissons à consommer sur place ou à emporter, vous trouverez obligatoirement la bière qui vous convient parmi les 60 spécialités proposées (toutes bretonnes). Vous pouvez également orienter votre choix vers la vodka bretonne de Roscoff, le whisky breton, le Blue Tonic rafraîchissant et pétillant à base d'algues, l'apéritif BZH parfumé à la griotte... Toutes ces boissons et autres produits présentés au rayon textile sont de bonnes idées de cadeaux pour les fêtes ou simplement faire plaisir à des proches.

Un lieu de vie animé avec des concerts appelés MILLE SABORDS qui sont organisés le 2<sup>e</sup> samedi de chaque mois avec la venue de groupes ou d'artistes solos.

A la belle saison ces shows pourront être organisés en plein air. Si vous êtes artistes amateurs vous pouvez proposer vos services à l'établissement.

Tous les soirs de la semaine des concerts ou des matchs sont projetés sur écran au bar.

**LE RELAIS BRETON est ouvert 7 jours sur 7 de 10h00 à 22h00 du dimanche au jeudi et de 10h00 à minuit les vendredis et samedis.**

**Tél. 02 96 86 44 52**





## AFBN Association Ferroviaire Bretagne Nord

Notre association a tenu son assemblée générale le 17 octobre 2015 à Dinan.

Nos objectifs sont de permettre à l'ensemble de la population de notre bassin de vie, d'avoir un moyen de locomotion rapide et écologique vers les grandes villes qui nous entourent.

Depuis 25 ans notre association se bat pour créer des lignes directes Dinan/Rennes et Dinan/St Malo et un parking spécifique en gare de Dinan.

A ce jour, il reste à terminer la rénovation du tronçon Pleudihen/Dol, rétablir les croisements de Miniac Morvan et de Plancoët et rénover le tronçon Dinan/Lamballe

Au cours de cette année plusieurs actions importantes ont été menées (classées en ordre chronologique inversé) :

- Le 5 Octobre 2015 réunion co-présidée par François-Claude Plaisant Sous-Préfet de Saint Malo et Michel Laborie Sous-Préfet de Dinan
- Le 25 Septembre 2015 réunion avec Alain Cadec Président du Conseil Départemental des Cotes d'Armor
- Le 5 juillet 2015 mise en place de façon expérimentale d'une liaison directe Dinan /St Malo Aller-retour
- Le 27 Mai 2015 réunion avec Michel Laborie sous Préfet de Dinan
- Le 8 Avril 2015 réunion à Paris au cabinet de M. Vidalies, Ministre des Transports, avec Michel Vaspert Sénateur, Viviane Le Dissez et Gilles Lurto Députés, Didier Lechien Maire de Dinan et Gérard Berhault Président de Dinan Communauté

• le 7 Mars 2015 voyage-événement direct Dinan /St Malo qui a rassemblé 380 personnes

• le 5 Mars 2015 rencontre avec Caroline Gallon responsable TER-Bretagne

• le 4 Février 2015 "Comité de ligne" à Saint Malo

• Le 19 Janvier 2015 réunion à la Préfecture avec Michel Vaspert

• Mi-Novembre 2014 avec René Régnauld nous avons rencontré Monsieur Jean Hamon Président du CESER de Bretagne.

La rénovation de la ligne Pleudihen/Dol est estimée à 26 millions d'euros dont 20% à la charge des collectivités, soit 5.2 millions d'euros

Voici ce que nous avons obtenu :

- L'inscription au Contrat Plan Etat-Région des crédits nécessaires à la réalisation d'une partie de cette opération avec 62 Millions d'euros dont 25 Millions d'euros pour le tronçon Pleudihen/Dol de Bretagne et de 37 Millions d'euros pour le tronçon Dinan/Lamballe
- La SNCF réseau impose une étude préalable détaillée pour la liaison Pleudihen/Dol évaluée à 850 000 €. A ce jour seuls les élus des Côtes d'Armor ont répondu, nous déplorons l'absence de réponse de la part des Elus de l'Ile et Vilaine concernant une éventuelle participation au financement de cette étude.
- Pour ne pas prendre de retard et lancer cette étude préalable aux travaux il nous a fallu trouver le financement



restant à hauteur de 170000€(rien de la part de l'Ile et Vilaine). Madame Viviane Le Dissez, a proposé de donner 20 000€ de sa dotation parlementaire. Nous la remercions pour ce geste de soutien

• Le département, la communauté de Commune et le Pays , nous apportent les 150000€ restant, merci à tous de votre engagement

Grace à l'ensemble des démarches entreprises depuis de nombreuses années par notre Président Théo Marteil et sa détermination, nous espérons maintenant aboutir dans les prochaines années à la mise en place de lignes régulières matin et soir, pour les axes Dinan/Saint Malo et Dinan/Rennes et créer de nouvelles dessertes sur la ligne Dinan/Lamballe/St Briec qui fonctionne déjà en horaires domicile/travail.

Vous pouvez nous aider en soutenant notre action par votre adhésion à notre association. La cotisation annuelle n'est que de 5 € mais elle est essentielle pour mieux être entendu par la Région Bretagne. Plus nous serons nombreux, plus nous serons entendus.

Nous vous rappelons qu'il est prévu des trains directs Dinan/Rennes pour juin 2018 !

Notre site : [www.train-bretagne-nord.com](http://www.train-bretagne-nord.com)



## OBJECTIF : La transition énergétique

A la suite du choc pétrolier de 1973, la France a voté des mesures spécifiques pour réglementer les constructions et préciser des normes thermiques.

Depuis, les scientifiques évoquent plusieurs raisons écologiques pour abandonner les énergies fossiles et diminuer les gaz à effet de serre dans le but de les remplacer par la production d'énergie renouvelable comme le solaire, l'éolien ou encore l'eau vive. Le bois est aussi considéré comme un produit énergétique renouvelable.

A l'occasion du discours de clôture du Grenelle de l'environnement (octobre 2007), les Pouvoirs Publics ont rappelé le principe de la responsabilité partagée.

Pas de panique, l'homme a toujours su, au fil des siècles, adapter sa vie et ses comportements à son environnement grâce à son ingéniosité mais aussi par contrainte.

Une raison supplémentaire d'agir individuellement. Chacun a un rôle à jouer dans la transition énergétique de notre pays.

Les Communes doivent engager des

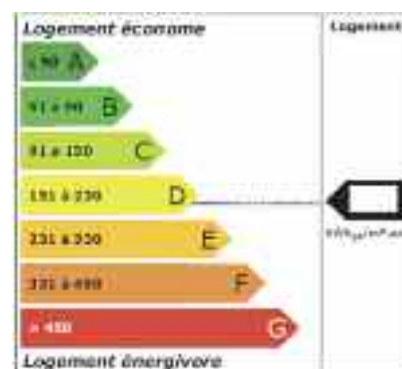
études, des diagnostics sur l'éclairage public, les bâtiments communaux (écoles, salles de sports, mairie ....) pour établir un plan pluriannuel de travaux afin d'alléger les factures énergétiques.

A TADEN comme ailleurs, les constructions réalisées dans les années 70 / 80 n'ont pu bénéficier des progrès techniques d'aujourd'hui. Ces bâtiments, très énergivores, engendrent des factures coûteuses si des travaux ne sont pas entrepris.

Pour les particuliers, envisager l'isolation des murs, de la toiture, le remplacement des menuiseries, l'équipement pour l'eau chaude ou encore le mode de chauffage, sont des solutions réalisables mais onéreuses.

Avant de contacter les entrepreneurs, il est possible de s'adresser à INFO ENERGIE qui, en toute neutralité, vous conseillera sur les meilleurs systèmes réduisant vos consommations.

Avant de lancer les travaux, il est important de connaître la qualification RGE des entreprises. Des aides sont à votre disposition (Voir tableau). Les



collectivités participent à la réussite de la transition énergétique. La Communauté de Communes de DINAN a investi dans une broyeuse de branchages. Elle est mise à la disposition des habitants pour valoriser les déchets en fabriquant des copeaux pouvant servir soit pour les paillages, soit pour fabriquer des pellets, servant de combustible pour un poêle après séchage.

D'autres municipalités ont choisi de faire survoler leur Commune par une caméra thermique afin de photographier les constructions et donner une indication de déperdition d'énergie aux propriétaires concernés.

En conclusion, une action collective débute par une action individuelle avec une conscience réaliste : " l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas "

Gérard Louis HENRY

### SELON VOTRE SITUATION PERSONNELLE CERTAINES AIDES PEUVENT SE CUMULER

| ORGANISMES                                               | PROPRIETAIRE<br>Améliorer votre résidence principale                                                                      | BAILLEUR<br>Réhabiliter un logement pour louer                                                                              |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ECO PRET</b> à taux zéro sans condition de ressources | Suivant le montant des travaux<br><b>MAXI</b><br>30 000 €                                                                 | Suivant le montant des travaux<br><b>MAXI</b><br>30 000 €                                                                   |
| <b>OPAH</b><br>Economie d'énergie                        | Suivant la nature des travaux<br>Subventions de 20 % à 50 %<br>Plafonnées à 20000 €HT ou 50000 €HT du montant des travaux | Suivant la nature des travaux<br>Subventions de 25 % à 35 %<br>Plafonnées à 750 €/m² ou 1000 €/m² HT du montant des travaux |
| <b>HABITER MIEUX</b>                                     | Sous conditions du plafond de ressources<br>Taux maximum de subventions 35 % à 50 % (1500 € à 2000 €)                     | Sous condition d'un loyer maîtrisé avec ANAH<br>Taux maximum des subventions 25 % (1600 €)                                  |
| <b>DINAN COMMUNAUTE</b>                                  | Aide complémentaire<br>500 €                                                                                              | Aide complémentaire<br>500 €                                                                                                |
| <b>CREDIT D'IMPOTS</b>                                   | 30 %<br>Plafonné à 8000 € par personne occupant + 400 € par personne à charge                                             |                                                                                                                             |

Les règles d'attribution évoluant fréquemment, il est recommandé de se renseigner avant de démarrer les travaux

**INFO ENERGIE** : Pays de DINAN > 7 rue Victor Schœlcher DINAN. Tél. 02 96 87 42 40

**CITEMETRIE** : Dinan Communauté > Boulevard Aubert DINAN. Tél. 02 99 28 46 50





## La Société Coopérative **SCIC**



La Société Coopérative d'Intérêt Collectif Énergies Renouvelables Pays de Rance, ou SCIC EnR, a été créée en 2008 au sein du territoire du Pays de Dinan pour la mise en place d'une filière bois locale fédérant un ensemble d'acteurs locaux impliqués autour de la mise en place et de l'alimentation de chaudières à bois pour les collectivités.

La SCIC EnR regroupe 100 sociétaires publics et privés dont votre commune de Taden. Vous trouverez la diversification des missions de la SCIC EnR sur notre site: <http://www.scic-energiesrenouvelables.fr/>

Pour ce début d'hiver, il est important de penser à la plantation d'essences locales dans son jardin, dans ses prés.... c'est pourquoi la SCIC EnR vous propose un achat groupé de plants bocagers.

Comment ça marche ?

- téléchargez le PDF du groupement d'achat (ou copies disponibles dans le hall de la mairie): [http://www.scic-energiesrenouvelables.fr/blogactu/wp-content/uploads/2015/10/Groupement\\_achatplants\\_2015.pdf](http://www.scic-energiesrenouvelables.fr/blogactu/wp-content/uploads/2015/10/Groupement_achatplants_2015.pdf)

- faites votre choix et le total

- renvoyez votre feuille à [ed.pays.dinan@gmail.com](mailto:ed.pays.dinan@gmail.com) ou [jd.pays.dinan@wanadoo.fr](mailto:jd.pays.dinan@wanadoo.fr) avant mi-décembre 2015

- nous vous prévenons de l'arrivée de vos plants, en sacs nominatifs, à Pleslin Trigavou ou vous pourrez venir les chercher.

Les plants proviennent de notre sociétaire, les pépinières Bauchery: [http://www.dailymotion.com/video/xu15xz\\_pepinieres-bauchery-2010\\_tech](http://www.dailymotion.com/video/xu15xz_pepinieres-bauchery-2010_tech)

A vos commandes et belles plantations!





# Aide au paiement d'une **complémentaire santé**

## Du nouveau depuis le 1<sup>er</sup> juillet

**L'acquisition d'une couverture complémentaire coûte cher mais ne pas en avoir peut s'avérer très coûteux.** L'Assurance Maladie ne prend pas en charge la totalité des soins et des frais médicaux. Et personne n'est à l'abri d'une hospitalisation par exemple.

**De nombreuses personnes pourraient obtenir l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) mais ne le savent pas.** Vous dépassez légèrement le plafond de ressources pour obtenir la CMU complémentaire ? Vous pensez n'avoir droit à aucune aide ? **Contactez votre CCAS, (Jean-Paul LETIRAN au 02 96 87 63 50) qui pourra vous accompagner dans vos démarches.**

### L'ACS : du nouveau depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015

Avec l'ACS, **une partie de votre cotisation annuelle à une complémentaire santé est prise en**

**charge.** Tous les membres du foyer peuvent en bénéficier, sous conditions de ressources\*. Vous recevez l'aide sous forme d'un chèque à remettre à votre complémentaire santé.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'aide au paiement d'une complémentaire santé a évolué. Désormais, vous choisissez votre organisme parmi une liste de contrats sélectionnés et négociés pour leur bon rapport qualité/prix, disponible sur [info-accs.fr](http://info-accs.fr).

#### > Les avantages :

- **vous avez droit au tiers payant**, c'est-à-dire à la dispense d'avance de frais sur les dépenses prises en charge par l'Assurance Maladie et votre organisme complémentaire.

- **vous êtes exonéré de la participation forfaitaire et des franchises** (sur les médicaments et les actes de biologie par exemple)

- vous accédez également à des tarifs réduits sur votre facture de gaz ou d'électricité.

#### Quel est le montant de l'ACS ?

Le montant de l'aide varie selon l'âge et le nombre de personnes qui composent votre foyer.

|                 | Aide nationale<br>(à déduire de<br>votre cotisation<br>annuelle) |
|-----------------|------------------------------------------------------------------|
| moins de 16 ans | 100 €                                                            |
| 16 – 49 ans     | 200 €                                                            |
| 50 – 59 ans     | 350 €                                                            |
| 60 ans et plus  | 550 €                                                            |

Ces aides sont accordées pour 1 an et les droits sont réévalués chaque année.

#### \*Plafond de ressources ACS (au 1/07/2014)

| composition du foyer | ACS            |                 |
|----------------------|----------------|-----------------|
|                      | plafond annuel | plafond mensuel |
| 1 personne           | 11 670 €       | 972 €           |
| 2 personnes          | 17 505 €       | 1 458 €         |
| 3 personnes          | 21 006 €       | 1 750 €         |
| 4 personnes          | 24 507 €       | 2 042 €         |
| 5 personnes          | 29 175 €       | 2 431 €         |
| par pers. suppl.     | + 4 668 €      | + 389 €         |

#### Comment faire votre demande d'ACS?

Contactez le CCAS dans votre mairie. Pour plus d'informations, consultez le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

#### Bon à savoir !

Bénéficiaires de l'ACS, le centre d'examens de santé de la CPAM vous propose un examen de santé gratuit tous les ans. Une matinée d'examens et de conseils personnalisés pour faire le point sur votre santé.

## Courriers CPAM : votre boîte aux lettres est-elle bien conforme ?

Depuis le début de l'année, 11 000 courriers de la CPAM n'ont pu être distribués à leurs destinataires. Parmi les raisons de non distribution : les boîtes aux lettres mal renseignées ! Pour recevoir les courriers de la CPAM adressés aux personnes de votre foyer,

**tous les noms doivent figurer sur votre boîte aux lettres.** Dans le cas contraire, La Poste ne peut distribuer le pli et ce dernier revient à la CPAM qui ne peut l'exploiter. Alors allez jeter un œil à votre boîte aux lettres !



## Futurs parents ? L'Assurance Maladie vous accompagne

La CPAM, la CAF, la PMI et le réseau périnatal proposent des réunions d'information pour accompagner les femmes enceintes dans leur parcours maternité. Vous aussi, inscrivez-vous à

cette rencontre d'environ 1h45 pour échanger sur vos droits, les démarches à accomplir, les examens recommandés et les conseils pratiques.

Renseignements au 36 46 ou sur [ameli.fr](http://ameli.fr).

Participez à une réunion près de chez vous !

|          |                                |       |                                                    |
|----------|--------------------------------|-------|----------------------------------------------------|
| Dinan    | Mardi 24 novembre              | 14h30 | Centre Social - 5 bis rue Gambetta                 |
| Guingamp | Mardi 15 décembre              | 14h30 | Centre Social - rue Hyacinthe Cheval               |
| Lamballe | Jeudi 10 décembre              | 14h30 | Maison du Département - 17 rue du Jeu de Paume     |
| Lannion  | Jeudi 3 décembre               | 14h30 | Centre Social Ker Uhel - 29 bd Armor               |
| Loudéac  | Mardi 1 <sup>er</sup> décembre | 14h30 | Maison des Services Publics - 15 rue de Moncontour |



## Maison des familles et patients hospitalisés

*Parce que l'un de vos proches est hospitalisé dans l'agglomération de Saint-Brieuc et que vous souhaitez rester près de lui,*

*Ou parce que vous êtes soigné(e) en ambulatoire dans la région briochine et que vous souhaitez être logé(e) à proximité du service de soins,*

**Vous cherchez un hébergement sur Saint-Brieuc.**

Savez-vous que La Maison des Familles, accessible aux personnes à mobilité réduite, vous propose un hébergement sur le site de l'hôpital Yves LE FOLL ?

En fonction des revenus et de la composition de la famille, quatre tarifs – nuitée et petit-déjeuner – sont appliqués : 8 € à 32 € – Tarif 2015-2016.

La Maison des Familles met à votre disposition une chambre à deux lits avec salle d'eau individuelle, une cuisine équipée, une salle à manger, une lingerie, des espaces détente. Notre capacité d'accueil est de 7 chambres et 2 studios de trois lits pour les familles nombreuses.

Il est possible de se faire livrer les repas par le service restauration (facturés en surplus).

**Une équipe de bénévoles vous accueille 7 jours sur 7, du lundi au vendredi de 8H30 à 22H00, les samedis de 9H00 à 12H00 et de 19H00 à 22H00, les dimanches et jours fériés de 19H00 à 22H00.**

**Pour toute information vous pouvez nous contacter en appelant le 02 96 78 20 20, ou par courriel à [maisondesfamilles22@orange.fr](mailto:maisondesfamilles22@orange.fr) ou vous rendre sur notre site internet : [www.maisondesfamilles22.fr](http://www.maisondesfamilles22.fr)**

## Aides aux Études année 2015 - 2016 Conseil départemental des Côtes-d'Armor

| Nature de l'aide                  | Conditions                                                                                                                                                                                                                           | Montants en fonction des revenus familiaux   | Délais de dépôt       |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|
| AIDES AUX COLLÉGIENS              | Collégiens dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor.                                                                                                                                                                    | 200 €                                        | Avant le 31 mars 2016 |
| PRIME À LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE* | Cette aide est accordée aux jeunes lycéens ou étudiants costarmoricains effectuant un stage d'étude obligatoire ou une scolarité à l'étranger de plus de 4 semaines. Elle peut être versée également aux étudiants en apprentissage* | de 150 € à 1 200 € selon la durée et le pays | Avant le départ       |

\* si la rémunération annuelle est inférieure à 53 % du SMIC ;

Pour tout renseignement et retrait des dossiers, contacter Isabelle VUYLSTEKER au 02 96 80 00 93

**Maison du Département Dinan**  
7 rue Victor Schoelcher - CS96370  
22106 Dinan Cedex  
Tél. 02 96 80 00 80

Les dossiers sont également téléchargeables sur le site <http://cotesdarmor.fr/> rubrique Citoyenneté – L'éducation – Les aides aux études.



## HORIZON EMPLOI, Association intermédiaire

Vous êtes demandeur d'emploi

### **Vous recherchez un emploi**

L'association peut vous proposer des missions de travail

### **Vous recherchez une aide**

L'association peut vous accompagner dans vos recherches d'emploi

- CV, lettre de motivation
- Navigation internet...

Vous êtes un particulier, une collectivité, une association, une entreprise...

Vous avez besoin d'une aide, d'un service : ménage, courses, repassage...

Jardinage, taille de haie... Manutention, peinture, papier peint, petite maçonnerie...

Horizon Emploi est l'employeur et se charge des démarches administratives. Un simple appel suffit. Intervention possible même de courte durée sans engagement.

**Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter à :**

• **Horizon emploi - Dinan**  
1 Rue Saint Malo

Tél. : 02 96 39 07 07

• **Permanence Plancoët (le mardi matin)**

10 Place de la Gare  
Tél. : 02 96 84 03 29

[www.horizon-emploi-dinan.com](http://www.horizon-emploi-dinan.com)

## AGIRC et ARRCO, Un service de l'action sociale de votre Caisse de retraite complémentaire



L'AGIRC et l'ARRCO sont les organismes qui vous versent votre retraite complémentaire. Mais leur mission ne s'arrête pas là. Une action sociale est là pour vous aider à bien vivre votre retraite. Elle met en place des services qui vous permettent de rester actif plus facilement et bien vieillir chez vous.

Le DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI en est la preuve.



### **À qui s'adresse le DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI ?**

**Vous, à partir de 75 ans** et si vous percevez une retraite complémentaire.

### **Comment ça marche ?**

- **Vous appelez un conseiller** au numéro qui figure sur ce document.
- **Votre conseiller vous présentera en détail** ce service. Il répondra à toutes vos questions et vous conviendrez avec lui de la visite d'un ergothérapeute.
- **Dans un délai d'un mois**, l'ergothérapeute se rendra à votre domicile. Il concevra avec vous des solutions pratiques, pour envisager un cadre de vie adapté, évolutif et durable.

### **Qu'est-ce qu'un ergothérapeute ?**

**C'est un professionnel de santé diplômé d'État.** Il fonde sa pratique sur les liens entre la personne, sa santé, son activité, son environnement habituel et ses goûts.

### **Comment ça se passe ?**

**Une fois le rendez-vous fixé pour le DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI**, un ergothérapeute se rendra chez vous pour faire une analyse précise, personnalisée et complète. Il vous aidera à optimiser votre confort et votre sécurité dans le respect de vos habitudes et vos lieux de vie. Il vous adressera ensuite un bilan personnalisé avec ses recommandations pratiques dans les jours qui suivent la visite.

### **Combien ça coûte ?**

**Le DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI est pris en charge** par votre caisse de retraite complémentaire. Seule une participation forfaitaire de 15 € vous sera demandée à la fin de la visite de l'ergothérapeute. Ce service ne vient en aucun cas en déduction de votre pension de retraite.



Le SERVICE SORTIR PLUS en est la preuve

## À qui s'adresse SORTIR PLUS ?

**Vous, à partir de 80 ans** et si vous percevez une retraite complémentaire.

## Comment ça marche ?

- **Vous appelez un conseiller** au numéro qui figure sur ce document.
- **Votre conseiller organise votre sortie avec vous** : aller à la gare, chez le coiffeur, retrouver des amis, faire des courses, voir des spectacles...
- **Votre accompagnateur vient vous chercher à l'heure convenue et vous conduit où vous voulez.** Selon le cas, il peut rester à vos côtés ou revenir vous chercher. Il vous raccompagne ensuite à votre domicile.

## Qui vous accompagne ?

Il s'agit d'un salarié d'un organisme d'aide à domicile ou de transport accompagné agréé par votre caisse de retraite. Si vous connaissez vous-même un organisme de ce type, et s'il est agréé par l'AGIRC et l'ARRCO, signalez-le à votre conseiller.

## Comment régler chaque sortie ?

Avant d'organiser votre sortie, vous passez commande d'un chéquier Sortir Plus. Il s'agit d'un chéquier Emploi Service Universel (CESU) d'une valeur de 150 € (10 chèques SORTIR PLUS de 15 € chacun). Par chéquier, votre participation forfaitaire sera de 15 € pour le premier chéquier, de 20 € pour le deuxième chéquier et de 30 € pour le troisième chéquier, le reste étant pris en charge par votre caisse de retraite. Vous pouvez bénéficier de trois chèques par an maximum. À noter : ces chèques SORTIR PLUS ne peuvent pas servir à payer d'autres prestations : aide à domicile, femme de ménage, courses, séjour de vacances, billets de train ou d'avion, restaurant, taxi....

## Combien ça coûte ?

Le coût de chaque sortie est fonction de la distance et du temps nécessaire à partir de votre domicile. Le montant correspondra à un nombre de chèques SORTIR PLUS qui sera déterminé avec vous au moment de l'organisation de

chaque sortie.



Le SERVICE AIDE À DOMICILE MOMENTANÉE en est la preuve.

## À qui s'adresse l'AIDE À DOMICILE MOMENTANÉE ?

**Vous, à partir de 75 ans**, si vous percevez une retraite complémentaire et si vous ne bénéficiez pas d'une aide à domicile régulière tout au long de l'année, du type APA ou PAP.

## Quelles sont les conditions ?

Être dans l'incapacité temporaire d'assumer soi-même certaines tâches du quotidien : par exemple, en cas de maladie, d'un handicap temporaire ou de l'absence d'un proche pour vous aider.

## Comment ça marche ?

- **Vous appelez un conseiller** au numéro qui figure sur ce document.
- **Votre conseiller définit avec vous le type d'aide** dont vous avez besoin : aide aux courses, repas, aide au ménage, aide à la personne...
- **Sous 48 h, il organise la venue d'un(e) aide à domicile** et vous indique le nombre d'heures attribué. Ce nombre

d'heures est de 10 heures maximum et peut-être réparti sur 6 semaines..

## Qui viendra vous aider ?

Il s'agit d'un salarié d'un organisme d'aide à domicile agréé par votre caisse de retraite. Cette personne est choisie par l'Aide à Domicile Momentanée en fonction de la nature de vos besoins.

## Combien de fois dans l'année ?

Si la cause de votre demande n'est pas chronique, vous pouvez à nouveau bénéficier de cette aide. Vous pouvez cumuler ce service avec un autre service de l'action sociale de l'AGIRC et de l'ARRCO : par exemple Sortir Plus, dans le respect des conditions d'attribution.

## Combien ça coûte ?

**Vous n'avez rien à payer, rien à déclarer.** Cette aide est prise en charge par l'action sociale de votre caisse de retraite complémentaire. En aucun cas elle ne sera retenue sur votre pension de retraite.



## Comment obtenir plus d'informations ?

Auprès d'un conseiller au 0 810 360 560 - (prix d'un appel local depuis un poste fixe).



## Les compagnons bâtisseurs et Dinan Communauté s'unissent pour vous accompagner

Je voudrais faire des TRAVAUX dans mon logement... JE PEUX ÊTRE AIDÉ PAR UNE ÉQUIPE POUR FAIRE ENSEMBLE

### Qui sont les Compagnons Bâisseurs ?

C'est une association qui intervient depuis plus de 50 ans afin d'agir concrètement avec les habitants sur l'amélioration du logement. Présente dans 10 régions de France, elle réalise des chantiers en s'appuyant sur les valeurs d'entraide et de solidarité. L'association Compagnons Bâisseurs Bretagne réalise plus de 150 chantiers par an.

### Devenez Bénévoles !

Nous recherchons des bénévoles pour intervenir sur le territoire de Dinan Communauté.

### S'engager pour une action solidaire.

- pour aider des habitants proches de chez vous à améliorer leurs conditions de vie
- pour apprendre les techniques de rénovation du logement, ou pour transmettre vos connaissances

**Pas de compétence spécifique demandée, mais l'envie d'apprendre et de participer !**

### Les Communes concernées ?

Aucaleuc, Bobital, Brusvily, Calorguen, Dinan, Evran, Lanvallay, La Vicomté sur Rance, Le Hinglé, Le Quiou, Les Champs Géraux, Léhon, Pleudihen sur

Rance, Plouasne, Quévert, Saint-André-des-Eaux, Saint-Carné, Saint-Hélen, Saint-Judoce, Saint-Juvat, Saint-Samson-sur-Rance, Taden, Tréfumel, Trélivan, Trévron, Vildé-Guingalan.

### Pour Qui ?

- Vous êtes **propriétaire, copropriétaire ou locataire** sur le territoire de Dinan Communauté
- Vos **revenus sont modestes.**

### Faire Ensemble

- **Organisez** avec nous les travaux nécessaires lors de nos visites
- **Réalisez les travaux** avec le soutien d'animateurs techniques professionnels, de bénévoles et de volontaires
- **Apprenez les bons gestes** qui vous aideront à rénover par vous-même votre logement et à réaliser des économies d'énergie.

### À quelles conditions financières ?

Les chantiers sont financés grâce à l'aide de Dinan Communauté et d'autres aides existantes. Une participation selon votre capacité financière vous sera demandée.

### Quels Travaux ?

- Réparations
- Aménagements intérieurs
- Rénovation d'une pièce
- Remise en état du logement
- Menuiserie
- Isolation
- Pose de cloison
- Electricité
- Plomberie
- Tapisserie
- Peinture
- Maçonnerie
- Charpente



**Compagnons bâtisseurs Bretagne**  
18 rue Abbé Vallée 22000 Saint-Brieuc  
Tél. 06 78 93 75 19  
[cbcotesdarmor@compagnonsbatisseurs.eu](mailto:cbcotesdarmor@compagnonsbatisseurs.eu)

## Soutien à l'auto-réhabilitation

Dans le cadre de sa politique Habitat, Dinan Communauté expérimente cette année le soutien à l'auto-réhabilitation accompagnée, en partenariat avec l'association Compagnons Bâisseurs de Bretagne. Ce partenariat, qui est sans précédent en Bretagne, avait été vu et validé par le Conseil Communautaire de Dinan Communauté lors de sa séance du 11 mai 2015.

L'objectif de la démarche est d'apporter une solution supplémentaire de

traitement de l'habitat aux familles qui présentent des difficultés sociales et financières, en les rendant acteurs de l'amélioration de leur logement dans le cadre d'une action collective. L'accompagnement à l'auto-réhabilitation s'adresse aux familles à faibles revenus du territoire de Dinan Communauté, qu'ils soient propriétaires occupants, copropriétaires ou locataires dans le parc privé. L'équipe des Compagnons Bâisseurs, composé de professionnels et

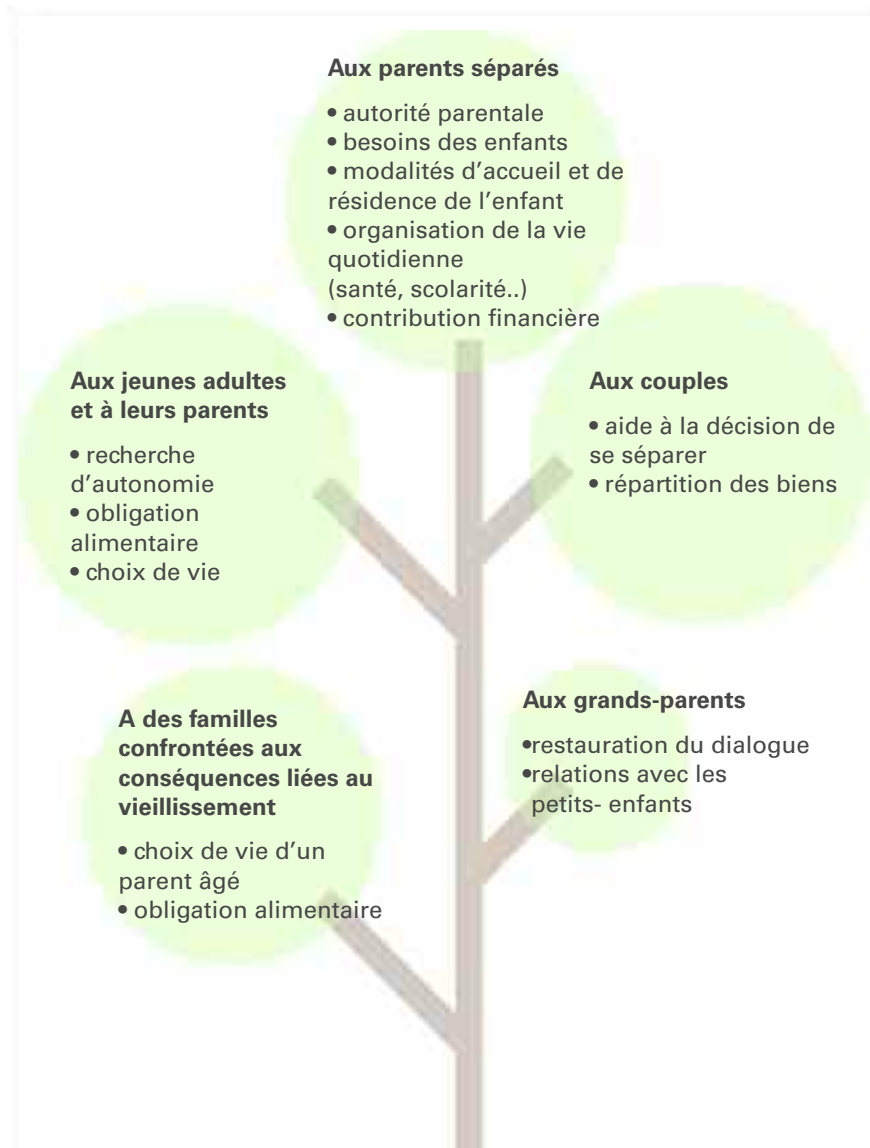
de volontaires, peut accompagner les familles dans la définition et le montage du projet de réhabilitation ainsi que dans la préparation, la réalisation des travaux et/ou le suivi de travaux effectués par des professionnels du bâtiment. Le coût de l'accompagnement est pris en charge par Dinan Communauté. Le coût des travaux est supporté pour partie par les familles qui bénéficient par ailleurs d'aides publiques (Dinan Communauté, ANAH...).

# La médiation familiale



Certaines étapes de la vie (séparation conjugale, conflit familial...) mettent souvent à l'épreuve les relations entre les membres d'une famille. Dans ces périodes, il peut être difficile de se parler, de décider et d'agir. La médiation familiale vous offre un espace d'échange. L'objectif est de vous permettre de renouer le dialogue, de trouver des solutions adaptées aux besoins de chacun et de préserver les relations entre les membres de votre famille.

## A qui s'adresse la médiation familiale ?



## Comment se déroule une médiation familiale ?

La médiation familiale est une démarche volontaire qui nécessite l'accord de chacune des personnes.

Un médiateur familial, diplômé d'Etat, vous recevra dans le cadre d'un entretien d'information gratuit.

Si vous donnez votre accord pour la mise en œuvre de la médiation, des entretiens d'environ 1h30 vous seront proposés. Leur nombre varie en fonction des sujets à aborder. Vous participerez financièrement au règlement des séances selon vos ressources.

Si des accords sont trouvés, ils peuvent être rédigés par le médiateur familial. Ce document est remis à chacun et peut être homologué par un juge, à votre initiative.

## Qui contacter pour s'informer à la médiation familiale ?

L'association **Le Gué** dispose d'un service de médiation familiale. Vous serez reçu(e) par un médiateur familial dans nos locaux à Saint- Brieuc ou sur des lieux de permanence à Lannion, Guingamp, Dinan, Loudéac ou Paimpol.

Pour tout renseignement et prise de rendez-vous, vous pouvez nous contacter au 02 96 33 53 68 ou par le formulaire de contact disponible sur notre site [www.le-gue.com](http://www.le-gue.com).



## Le C.L.I.C. du Pays de Dinan

Nous vous rappelons que pour répondre à la logique de proximité qui est la sienne, le C.L.I.C propose désormais des permanences délocalisées. Elles ont lieu sur rendez-vous au 02 96 85 43 63 :

- Le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois de 10h à 12h à Broons
- Le 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois de 10h à 12h à Plancoët
- Le 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois de 10h à 12h à Evran
- Le 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois à Pleslin-Trigavou

Enfin, le C.L.I.C maintient ses permanences quotidiennes dans ses locaux à l'adresse ci-contre.

### CLIC DU PAYS DE DINAN

**Zone Atlantique**  
7, Rue de la Violette

22100 QUEVERT

Téléphone: 02.96.85.43.63

Fax : 02 96 39 57 74

[www.clic-dinan.fr](http://www.clic-dinan.fr)





## L'impôt des particuliers

La campagne des avis des impôts des particuliers a débuté avec la mise en ligne des premiers avis d'imposition. L'occasion de rappeler que depuis deux ans, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) s'est engagée à moderniser et harmoniser le recouvrement spontané des recettes publiques. Elle veut offrir à l'usager la possibilité de payer en ligne toutes les sommes dont il est redevable, à savoir :

- son impôt sur le revenu bien sûr, ainsi que ses taxes d'habitation et foncières avec le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) et l'appli

smartphone "Impots.gouv" (possibilité également d'opter pour le prélèvement mensuel ou à l'échéance) ;

- ses amendes avec le site [amendes.gouv.fr](http://amendes.gouv.fr) et l'appli "Amendes.gouv" ;

- ses produits locaux avec [tipi.budget.gouv.fr](http://tipi.budget.gouv.fr) ;

- ses timbres passeport avec [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr).

Facteur de rapidité, de simplicité et de sécurité, le paiement



dématérialisé est une réponse adaptée à leur volonté de favoriser le civisme en matière de paiement dans un contexte de maîtrise budgétaire.

## VIE PRATIQUE

### Trois déchèteries à votre service

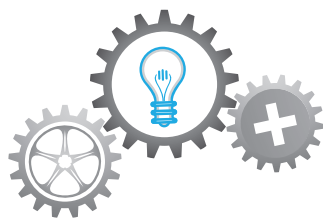


#### JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

| Les déchèteries                                                                                                              | Jours d'ouverture                                | Horaires des déchèteries      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>Déchèterie de Quévert</b><br><b>Les Landes Fleuries</b><br><b>Rue Auguste Pavie Quévert</b><br><b>Tél. 02 96 87 51 37</b> | Lundi<br>Mercredi<br>Jeudi<br>Vendredi<br>Samedi | 8h45 / 12h30<br>14h00 / 17h45 |
| <b>Déchèterie de Saint Hélien</b><br><b>Conillé</b><br><b>Tél. 02 96 88 23 22</b>                                            | Lundi<br>Mardi<br>Vendredi<br>Samedi             |                               |
| <b>Déchèterie d'Évran</b><br><b>ZA - d'Évran</b><br><b>Tél. 02 96 27 46 35</b>                                               | Lundi                                            | 14h / 17h45                   |
|                                                                                                                              | Mercredi                                         | 8h45 / 12h30                  |
|                                                                                                                              | Jeudi<br>Vendredi<br>Samedi                      | 8h45 / 12h30<br>14h00 / 17h45 |

Les déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés.

Informations complémentaires : Mairie de Taden au 02 96 87 63 50 - Dinan Communauté au 02 96 87 14 14



## FICHE *Pratique*

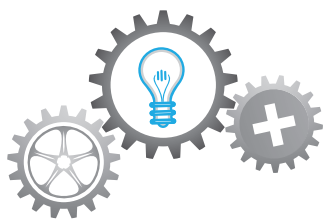
### Le **sel** dans la maison.



- Pour entretenir les meubles en osier frottez-les à l'aide d'une brosse trempée dans de l'eau salée chaude. Laissez le meuble sécher au soleil.
- Pour prolonger la vie d'un balai en paille neuf, trempez la brosse 20 minutes dans de l'eau chaude salée. Laissez sécher.
- Pour éliminer les taches de gras sur un tapis mélangez 1 dose de sel à 4 doses d'alcool à brûler, recouvrez en la tache et frottez longuement
- Pour éviter d'avoir à gratter le pare-brise l'hiver, passez une éponge imbibée d'eau salée et laissez sécher.
- Pour supprimer les auréoles sur le bois appliquez une pâte de 1 cuillerée à café de sel et de quelques gouttes d'eau. Frottez à l'aide d'un chiffon doux puis lustrez.
- Pour rajeunir une éponge, laissez la tremper toute une nuit dans 1 litre d'eau additionnée de 25g de sel.
- Pour rafraîchir et parfumer agréablement une pièce sans vous ruiner disposez des pétales de roses et du sel dans un bocal. Ils absorberont les mauvaises odeurs.
- Pour venir à bout de taches ou de lait brûlé sur et dans une casserole..Laissez la tremper toute une nuit dans un peu d'eau avec une bonne poignée de gros sel .Le lendemain faites bouillir l'eau salée les taches disparaîtront. Autre avantage le sel absorbe l'odeur de brûlé.
- Lorsque vous êtes pressé, ajoutez 1 à 2 pincées de sel dans l'eau de cuisson .Cela va augmenter la température d'ébullition, et donc permettre aux aliments de cuire plus vite.
- Vous venez d'être piqué par une abeille. Mouillez la plaie au plus vite et couvrez-la de sel. En cas de piqûre d'ortie soulagez la démangeaison en tamponnant la zone à l'eau chaude salée.
- Pour que la crème fouettée et les blancs en neige montent mieux et soient plus fermes, ajoutez 1 pincée de sel. Les blancs seront plus résistants à la cuisson.



- Pour améliorer l'efficacité de votre shampoing antipelliculaire, saupoudrez-vous le cuir chevelu de sel avant de vous mouiller les cheveux et massez. Les pellicules disparaîtront avant même le lavage.
- Pour en finir avec les escargots et les limaces, couvrez les de sel ils ne survivront pas longtemps.



# FICHE *Recette*

## Les acras de *morue*

La recette de *Thierry E.*

### ↘ Coût de la recette :

€ € €

### ↘ Niveau de difficulté :



### ↘ Temps de préparation :

🕒 60 min

### ↘ Temps de cuisson :

🕒 3 min



### ↘ Ingrédients

*Pour 6 personnes :*

#### Les acras :

- 400g morue salée
- 1 oignon
- 1 petite botte de ciboulette
- 2 gousses d'ail
- coriandre
- 200 g pommesde terre

#### La pâte à beignets :

- 200 g farine
- 2 œufs
- 35 cl lait
- Sel et poivre

#### Salade Cesario :

- 1 romaine
- 1/2 boîte d'anchois
- 2 cuillérées à soupe de câpres
- 2 cuillérées à soupe de crème fraîche
- sel et poivre
- parmesan râpé
- 1 gousse d'ail écrasée

### ↘ Préparation :

- 1-Dessaler la morue la veille en changeant l'eau de votre récipient toutes les 6 heures et en veillant à ce qu'elle ne repose pas sur le fond.
- 2-Préparer le mélange des ingrédients
- 3-Préparer la pâte et laisserla lever.
- 4-Chauffer l'huile à 180°dans une friteuse réservé eau poisson ou dans une sauteuse à couvercle
- 5-Frire les acras de la taille d'une cuillérée à soupe sans qu'ils soient trop près les uns des autres afin qu'ils nese collent pas
- 6-Poser les acras sur un papier absorbant
- 5-Servir chaud ou tiède avec une salade Césario.

La petite salade fraîcheur de Cesario accompagne à merveille les acras.





La **commission de communication** a le plaisir de vous présenter la 47<sup>e</sup> édition du bulletin municipal et tient à remercier les annonceurs qui lui permettent de vous proposer un document toujours de qualité.



**Bar du Manoir**  
Face au Manoir - 02 96 87 08 70



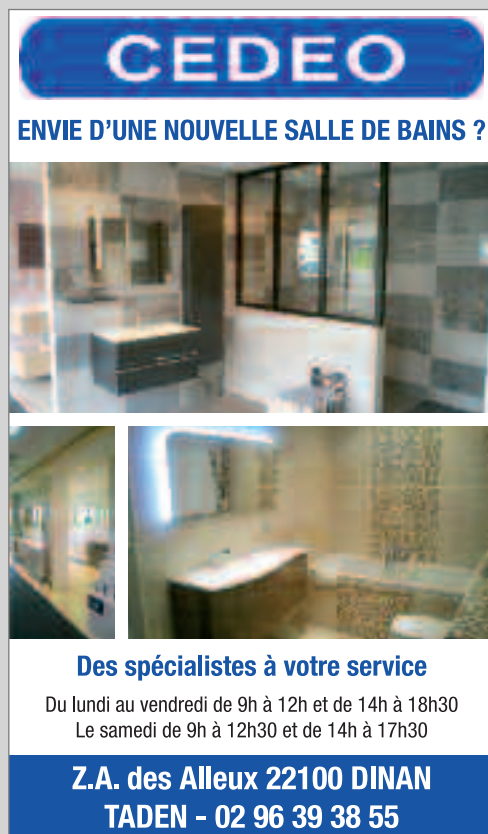
**Bureau Vallée**  
L'attachement est dans notre nature.  
CAP RANCE - 02 30 96 15 60



AGENCE Olivier GUILLO  
ASSURANCES - BANQUE  
Gestion de patrimoine  
ZC de TADEN - 02 96 39 25 25  
agence.guillo@axa.fr



**KERBATY**  
www.kerbaty.com  
02.96.87.11.97  
contact@kerbaty.com



**CEDEO**  
ENVIE D'UNE NOUVELLE SALLE DE BAINS ?  
Des spécialistes à votre service  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30  
Le samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30  
Z.A. des Alleux 22100 DINAN  
TADEN - 02 96 39 38 55

**Votre publicité ICI  
dans le bulletin de Mai 2016**

Contact : 02 96 85 80 88



## La féerie de Noël

Clôture des inscriptions  
le vendredi  
11 décembre à 15 h.

## Illuminez vos maisons pour Noël !

Taden est très attaché à la période des fêtes et le village s'illumine créant ainsi la magie de Noël.

Ce concours est ouvert à tous les particuliers domiciliés sur le territoire communal, locataires ou propriétaires et à pour objet d'encourager et de récompenser, les actions permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Il a également pour but de participer à l'animation et à la promotion de notre ville pour le plus grand plaisir de tous, petits et grands.

Les notes attribuées porteront sur l'ensemble de l'illumination et les critères de notation suivants seront retenus :

- 1 - Le bon goût apporté dans la décoration
2. L'originalité de la réalisation
3. L'harmonie de l'ensemble

Comme chaque année, afin que toutes les chances soient

identiques, le jury ne rentrera pas dans les propriétés et notera uniquement ce qui est visible de la rue.

### Les 3 candidats ayant obtenus le plus de points, seront primés.

Un lot subsidiaire récompensera les autres candidats

Le concours se déroule tout le mois de décembre, avec passage du jury semaine 51 (du lundi 14 au vendredi 20 décembre 2015) si la météo le permet. Dans un souci d'organisation, vous ne serez pas averti au préalable du jour de passage du jury.

Les candidats s'engagent à maintenir les illuminations de 18h à 23h pendant la période fixée.

L'inscription est obligatoire. Pour y participer, 4 possibilités d'inscription :

- compléter un coupon à la mairie,

- télécharger un coupon d'inscription sur le site [www.taden.fr](http://www.taden.fr) et le déposer en mairie

- envoyer un email à Sabrina Petit à partir de l'onglet contact du site [www.taden.fr](http://www.taden.fr)

- adresser un courriel à Sabrina Petit : [service.communication.taden@orange.fr](mailto:service.communication.taden@orange.fr) ou [s.petit@taden.fr](mailto:s.petit@taden.fr)

Les prix seront traditionnellement remis à l'occasion de la cérémonie des vœux le 6 janvier 2016.

Nous rappelons, dans cette période festive, l'intérêt de l'utilisation de matériaux et de dispositifs écologiques ou peu consommateur d'énergie.

Clôture des inscriptions le vendredi 11 décembre 2015 à 15h.

A vos échelles !

Nom\* : .....

Téléphone\* (fixe ou portable) : .....

Prénom\* : .....

Adresse\* : .....

E-mail : .....

\*Infos obligatoires, merci d'écrire lisiblement.



**Sapin de qualité pour Noël**  
chez votre pépiniériste aux Landes Basses.  
Accueil chaleureux, n'hésitez pas à aller découvrir cet endroit charmant et reposant.